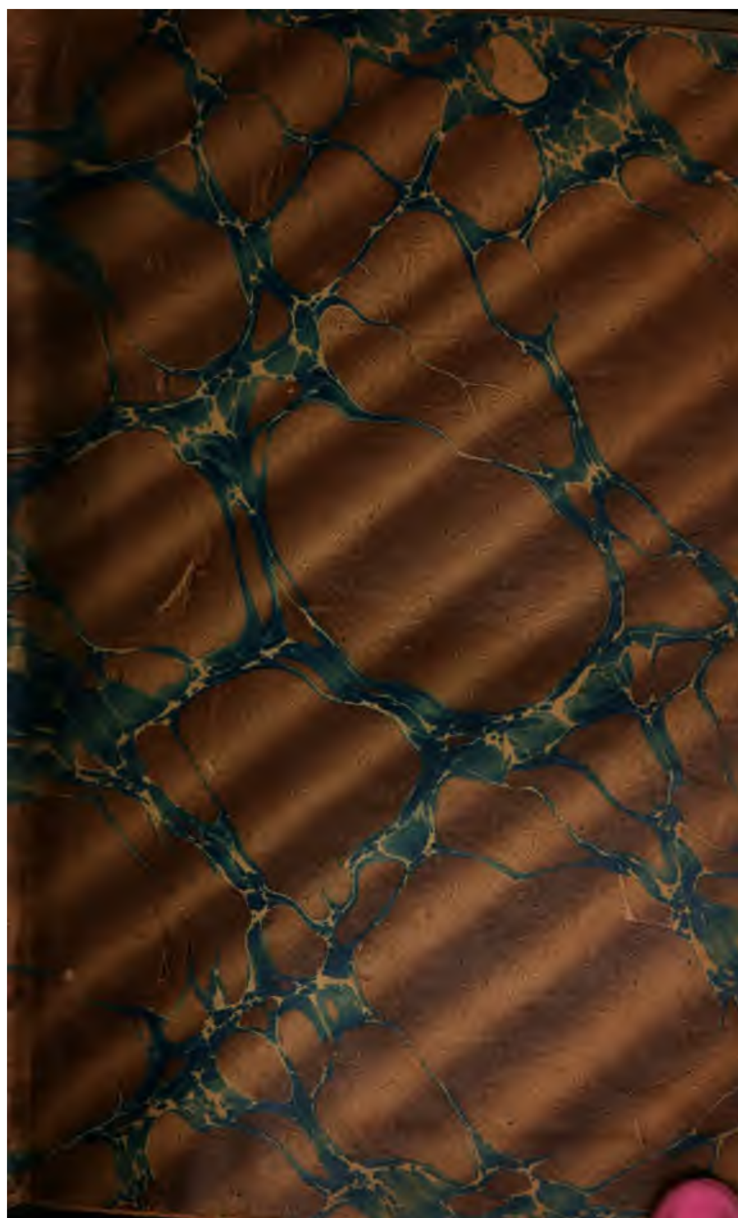




O

HISTOIRE
DE LA
VILLE D'EPERNAI,

Contenant le détail de son origine et des principaux événemens qui s'y passèrent, depuis l'an 418 jusqu'en l'an 8 de la Rép. Fr. (1800) inclusivement.

Par H. M. G*****.

H. M. Garnesson.

Rien de plus naturel et de plus intéressant que l'exacte connoissance des lieux que nous habitons.
D. Le-Long, Liv. I.

TOME SECOND.



A EPERNAI,

Chez les Frères Warin, Imprimeurs et Libraires, Place du Marché.



An VIII, (1800).



HISTOIRE
DE LA
VILLE D'EPERNAI.



HENRI IV victorieux de ses ennemis, gagnoit de jour en jour l'estime et l'admiration des peuples, par la sagesse et la douceur de son gouvernement. Les Calvinistes disséminés sur toute la surface de la France, manquoient alors dans beaucoup d'endroits, de temples où ils pussent tenir leur Prêche. Les Pro-

An 1598.

Etablissement du Prêche d'Ay.

testans d'Ay (1) et d'Avise (2) se réunirent pour prier le Roi de les

---

(1) Ay est une petite ville d'environ 900 maisons, située sur la rive droite de la Marne, à une demi-lieue N. E. d'Epernai, au pied d'un côteau magnifique, couvert de vignes dont les vins blancs justement célèbres, s'exportent dans les pays les plus éloignés, et y apportent des richesses considérables. Le peuple y est laborieux, économe, paisible et docile, mais sur-tout remarquable par son amour intéressé et juste pour la révolution. Il est certain qu'aucune Commune de la République, n'a été plus soumise à ses lois, et ne montra même tant de zèle pour l'observance exacte des fêtes décadaires et républicaines.

(2) Avise est un gros bourg d'environ 400 maisons, à 2 lieues S. E. d'Epernai. Cet endroit étoit autrefois entouré de murs et de fossés; mais en 1722, Louis François Cauchon, Comte de Léri, Seigneur d'Avise, Courtagnon, la Malmaison, etc. en ayant acquis le gouvernement de nouvelle création, fit culbuter tous ces murs, et combler une partie des

autoriser à en établir un dans les deux endroits que je viens de nommer.

Henri IV fit donc un édit pour cet effet, et en exécution de cette ordonnance, M. Augustin Caillet, Lieutenant général au Baillage d'Epernai, se transporta à Ay, pour y mettre les Calvinistes en possession d'un Prêche et d'un cimetière; devant se faire accompagner dans cet-

---

fossés. Il n'en avoit agi de la sorte, que pour se venger de l'insulte que lui avoient faite les habitans, en cassant les glaces de son carrosse, lorsqu'il passoit avec son épouse.

Les vins blancs d'Avise passent avec raison pour des meilleurs de Champagne. Ce sont eux qui nous donnent une grande partie de ces mousseux qui font la récréation des tables, et qui procurent dans le pays une certaine aisance.

te fonction, par les Maire et Echevins. Mais ceux-ci s'y refusèrent constamment, malgré l'ordre formel du Roi et une assignation par exploit du Lieutenant général d'Epernai, qui fût obligé de procéder seul à cette prise de possession.

Les Magistrats d'Ay informent le Roi de leur refus.

Les Magistrats d'Ay, d'après ce refus, informèrent sur-le-champ Henri IV, de la conduite qu'ils avoient tenue; lui renouvellant leur serment de fidélité, et faisant entendre avec tout le respect qu'ils devoient à l'autorité, que père tendre autant qu'ami de ses sujets, il ne prétendoit pas, sans-doute s'opposer à la liberté de leurs opinions religieuses; qu'estimant erronée la croyance des Calvinistes, ils n'avoient pu se résoudre à installer ce qu'ils regar-

doient comme crime, qu'ils étoient prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le service de sa Majesté, mais qu'ils ne lui sacrifieroient jamais leur conscience. Le Roi admira leur courage et leur magnanimité, n'ignorant pas que cette délicatesse étoit le plus sûr garant de leur dévouement à sa personne, et de la sincérité de leurs sermens. . . . . .

La sâge et politique tolérance de notre gouvernement, je l'avoue, ne laisse pas à nos Magistrats d'aujourd'hui, ces actes de grandeur ou plutôt de héroïsme à exercer ; mais pendant la persécution, combien les exercèrent? et où sont ceux qui les imiteroient, si une affreuse tyrannie pouvoit encore peser sur la France? Eblouis par la

grande *lumière du siècle*, et n'ayant d'autres motifs que celui de leur conservation, on en verroit offrir à la vénération du peuple, et comme articles de foi, l'Alcoran de Mahomet ou les rêveries de la secte d'Ali; prêts à changer si l'on vouloit nos Eglises en Synagogues et le Sanctuaire en Pagode. Robespierre n'a-t-il pas déjà fait encenser une idole de la Raison? . . . .

An 1608.

Réparation des fortifications d'Epernai.

STAPART.

Le Baron de Vignoles que Henri IV avoit laissé pour Gouverneur à Epernai, et le Conseil de ville firent rétablir les murs, les tours et les portes qui avoient été fort endommagées, sur-tout au Couchant; car les tours le Comte, la Bataille-resse et celle du Taureau l'étoient peu. La tour du Belier qui dé-

fendoit l'écluse qui étoit au pied, étoit fort maltraitée, quoique la platte-forme qui étoit élevée, en rendît l'assaut difficile. La tour de St. Antoine étoit totalement ruinée, avec les deux tours de la porte Lucas, qui fûrent rétablies avec les matériaux de l'ancienne Chapelle de St. Laurent, que le Baron de Rosni avoit fait abattre. Tous ces ouvrages fûrent faits aux dépens des habitans de la ville, suivant l'inscription qui étoit attachée à une des tours de la porte Lucas. Lors de la reconstruction de la tour de St. Antoine, le Baron de Vignoles qui présidoit à toutes ces réparations, y fît mettre ses armes, ce qui depuis ce temps la fît nommer de son nom : *Tour de Vignoles.*

Deux ans après le rétablissement des fortifications d'Epernai, on vît encore éclater des guerres civiles, sous la minorité de Louis XIII. Ces guerres fûrent occasionnées par l'élévation injuste du Maréchal d'Ancre, que la Reine Marie de Médicis, malgré son incapacité, avoit comblé des plus grands honneurs qui fussent dans l'Etat.

An 1610.

Guerres civiles.

La misère de ces temps est bien propre à nous rappeller le souvenir amer de la nôtre, dont les causes fûrent absolument les mêmes. C'est l'ignorance comme sous la Reine Marie de Médecis, qui précipita la France dans cet abyme de maux dont elle étoit accablée sous le règne da la terreur; c'est cette promotion d'hommes ignares, foibles

ou immoraux, aux places les plus importantes de la République, qui l'écrasa sous le poids des malheurs de toute espèce. Mais un Gouvernement plus sâge, espérons le, tirera la France du précipice affreux où elle est. Déjà l'homme ignorant, turbulent ou sanguinaire est chassé honteusement des places qui n'appartiennent qu'au vrai mérite et à la vertu. Déjà nos Consuls, dont un personnage justement célèbre est le premier, sont persuadés de cette vérité, qu'une cruelle expérience à confirmée tant de fois: que ce n'est pas l'ambition qui donne les talens suffisans pour gouverner les Empires, que ce ne sont pas les passions ou des vengeances décorées du nom de philosophie qui peuvent rendre heureux les peuples, mais la sagesse,

la justice et l'humanité. Puissent ces peuples penser comme leurs Gouvernans, et ne choisir toutes les fois qu'ils en auront le pouvoir, que des hommes d'une probité connue; puissent-ils se ressouvenir que ces hommes précieux sont paisibles, sans faste comme sans prétentions.

An 1615.

Epernai est livré au Prince de Condé.

Du Roch. pag. 25.

Condé un des plus irrités des faveurs dont jouissoit le Maréchal d'Ancre, qui par son ignorance et ses vices bouleversoit tout l'Etat, fût aussi un des Chefs de la rebellion contre le Roi. Il assembla ses amis à Couci, et y concerta les opérations; profitant alors de l'éloignement de Louis qui étoit allé à Bordeaux, pour y épouser l'Infante Anne d'Autriche. Le Roi pour ramener Condé à son devoir, le combloit

d'amitiés, il l'avoit même fait inviter à son mariage, par Jeannin et Villeroi; mais le rebèle n'écoutant que la vengeance, assembla ses troupes à Noyon, marcha vers Paris, et défit huit compagnies du régiment de Navarre; il dirigea ensuite sa marche sur Epernai, étant accompagné de Henri de Longueville, Henri, Duc de Mayenne et Henri de Sedan. Quoique la ville ne fût pas en état de tenir long-temps, la plupart des habitans vouloient cependant se défendre; une autre partie s'y opposa, sous prétexte de besoin de munitions et d'insuffisance de forces. Le trouble étoit à son comble, lorsque l'ennemi parût sous les murs d'Epernai. Mais pendant cette agitation de tous les esprits, un certain nombre de bour-

geois, dont quelques uns mêmes de considérables, ouvrîrent les portes de la ville à Henri, Prince de Condé, qui s'empara ainsi d'Epernai, le 1.er Octobre 1615, sans avoir tiré un seul coup de canon. Condé donna la ville à Henri de Sedan, qui y mît pour Gouverneur Monsieur de Morpas, avec six ou sept compagnies la plupart composées d'Hérétiques, qui y restèrent pendant huit mois entiers.

Conspiration contre Henri de Sedan.

A peine Henri de Sedan avoit-il pris possession d'Epernai, qu'il se trama une conspiration pour rendre la ville au Roi. Les principaux chefs de cette conspiration étoient Montgérard de Fulaines, Lieutenant général du Roi; un Religieux de l'Abbaye d'Epernai, nommé Juliot; De-

bar, Receveur et de Modave. Ces quatre particuliers fûrent chassés d'Epernai, et exposés aux plus grands outrages de la plupart des soldats de Morpas et de ceux du peuple ses partisans. Il ne paroit pas bien certain cependant si les trois derniers étoient vraiment de la conjuration. Du Rocheret assure que ce ne fût que sur le faux rapport du Seigneur de Moulins, qu'ils subîrent la peine terrible du bannissement.

C'est ainsi que toutes les révolutions eûrent leurs délateurs et leurs victimes, parcequ'il y a toujours eu des hommes ambitieux et pervers, qui dans tous les temps de troubles, ont cherché quoique sans mérite ni moralité, à se mettre à

la place de leurs rivaux. C'est ainsi qu'il y eût toujours des hommes qui profitèrent avec plaisir de la facilité que leur offroient ces troubles, pour se venger des injures ou des reproches que leur avoient faits ou sembloient leur faire des hommes intègres et vertueux.

An 1619.

La mort du Maréchal d'Ancre procure la paix.

Le Maréchal d'Ancre, auteur des derniers malheurs de la France, devoit mourir comme le feront tous les mauvais sujets et les ignorans, et ramener enfin par sa mort la paix si desirée. Le 24 Août 1619 fût cette époque heureuse, où tous les partis s'étant réunis, la paix se fît presque aussi-tôt. De Morpas remît au Roi la ville d'Epernai, et la quitta ainsi que ses soldats. Louis XIII y mît une compagnie de 100 hommes, sous

les ordres de M. Baradat, Capitaine au régiment de Navarre. La conduite que plusieurs bourgeois avoient tenue en 1615, en ouvrant les portes de la ville à Henri, Prince de Condé, nécessitoit cette mesure. Le Duc de Rethélois écrivît alors aux Officiers de justice et habitans d'Epernai : » Qu'ils avoient à la vérité tou-
» jours été fidèles au Roi, mais dans
» la crainte que leur zèle ne succom-
» bât au nombre des ennemis de sa
» Majesté, elle avoit choisi le Sieur
» Baradat, qu'ils devoient recevoir
» d'autant plus volontiers, qu'il étoit
» leur ami et leur voisin. » DU ROCH.

Un mois après, le Vicomte de Verneuil, Capitaine Lieutenant pour le Roi, fût reçu par Epernai. Ce fût lui qui par ordre du Roi, ren-

dît aux Echevins et habitans le gouvernement de leur ville, dont ils avoient été privés depuis les derniers troubles.

An 1620.

Introduction des Minimes dans Epernai.

Dans ce même temps, les R. Pères Minimes se faisoient connoître au loin par leurs lumières, leur régularité et la sainteté de leur vie. Ce fûrent ces belles qualités, qui auroient toujours dû être celles de tous les Ecclésiastiques de France, et les progrès que faisoit le Calvinisme, qui engagèrent les habitans d'Epernai, à introduire dans leur ville une communauté de ces respectables Religieux. Ils prîrent possession de l'Eglise et maison de St. Remi, le 22 Avril 1620, d'après le consentement du Cardinal de Guise, Archevêque de Reims, du consen-

tement du Provincial des Minimes, et en vertu des Lettres patentes du même mois, données à Fontainebleau, par lesquelles Louis XIII,
» Pour la dévotion qu'il a pour cet
» ordre, et pour la part qu'il croit
» avoir à leurs prières, les décharge
» du droit d'amortissement de tous
» les biens qu'on leur a donnés ou
» donnera.

An 1622.

Le Comte de Mansfeld menace Epernai.

D. Le Long Liv. 3.

Epernai qui venoit de satisfaire sa piété, n'en étoit pas plus tranquille sur son sort. Il se trouvoit menacé par le Comte de Mansfeld, qui gagné par le Duc de Bouillon, venoit au secours des Calvinistes, avec une nombreuse armée. Le danger paroissoit alors si imminent, qu'il fût ordonné par délibération du 21 Avril, que la garde seroit faite par tous les

habitans capables de porter les armes, jusqu'aux Séxagénaires ; que Edme Henri, Echevin iroit à Châlons pour y prendre des poudres, et en rapporta effectivement 1100 liv. Les Syndic et Echevins fûrent aussi autorisés à faire faire 200 boulets de calibre, et on eût soin de faire garnir la platte-forme de canons. Mais ce n'étoit que de fausses terreurs. Le Duc de Nevers ayant assemblé des forces considérables, et Gonzalés, Général Espagnol se trouvant à Yvoi à la tête d'une armée, Mansfeld ne jugea pas à propos de s'avancer plus loin que jusqu'aux fauxbourgs de Mouzon, se contentant de faire de cruels dégats dans ce pays et tout le Rethélois.

An. 1629. Tant de guerres continuelles a-

voient donné aux Sparnaciens un caractère guerrier et même turbulent, qui ne leur permettoit pas de rien souffrir impunément, sur-tout de la part du soldat. En 1629, ce caractère intolérant ensanglanta la ville d'Epernai. Un détachement du régiment de cavalerie de St. Simon y avoit séjour; des cavaliers pris de vin, insultèrent quelques habitans, qui ne pouvant souffrir cette injure que des hommes plus raisonnables auroient dû mépriser ou oublier, prîrent les armes, excitant à la vengeance tous ceux qu'ils rencontrèrent. Bientôt la confusion et le désordre fûrent généraux; altérés de sang et animés par la fureur, ces hommes insensés parcouroient tous les quartiers de la ville, assommant et massacrant tous les malheureux

Un Détachement de cavalerie massacré par les Sparnaciens.
STAPART.

cavaliers, coupables ou innocens qui se rencontrèrent sur leur passage. Cent dix-huit hommes fûrent les tristes victimes de ces forcenés, et il n'en restoit pas un seul, si M. Fagnier l'un des Echevins, ne se fût opposé au massacre, en haranguant le peuple encore tout couvert de sang, et qui se contenta d'assouvir sa rage sur les malheureux cadavres qu'il jeta dans les puits publics, qui étoient sur les places et dans presque toutes les rues, comme on en voit encore quelques uns.

Tout ce qu'il y avoit de gens paisibles et honnêtes dans la ville fûrent consternés. Le Conseil de ville dans les plus vives inquiétudes et saisi d'horreur, ne savoit quel parti prendre après un attentat dont les

complices étoient si nombreux. On députa aussi-tôt Pierre Horguelin et Toussaint Varri, à M. Berrieux, Gouverneur de la ville, pour le prier de vouloir bien s'y rendre, afin de délibérer sur le parti qu'on prendroit.

Il fût décidé que M. Fagnier à qui la ville avoit déjà de grandes obligations, se rendroit en poste à la Cour de St. Germain en Laie, pour prier M. le Prince de Condé de s'intéresser pour la ville, auprès du Roi. M. de Condé prévînt Louis XIII de l'attentat qui venoit de se commettre à Epernai, prît toutes les précautions possibles, et eût assez d'adresse pour désarmer la colère du Roi qui pouvoit faire décimer tous les habitans de la ville.

Ils en fûrent heureusement quittes pour une forte amende pécuniaire, à laquelle ils fûrent imposés.

Nouveaux excès des Sparpaciens

Les dangers que le peuple d'Epernai avoit courus, et les remords qu'il auroit dû avoir des horreurs qu'il avoit commises; l'amende à laquelle il avoit été imposé, et qu'on l'obligea strictement de payer, auroit dû le rendre plûs circonspect et plus paisible; mais il n'en conserva pas moins son caractère turbulent, et quelques mois ne s'étoient pas écoulés qu'ameuté par un certain Charuel dit *le Pacifique*, Procureur ès jurisdiction, il alla insulter jusque chez-eux les Commis aux Aides, pilla le bureau, et n'eût pas manqué d'en enlever la recette, et peut-être d'assassiner le Re-

Receveur lui-même, s'il ne se fût sauvé précipitamment avec son coffre. Cette populace en fût encore quitte pour une taille de frais qui a duré près de quatre-vingt ans, suivant l'arrêt de la Cour des Aides, du 26 Avril 1632.

Mais les soldats qui passoient par Epernai, ou qui y étoient en garnison, n'ignoroient pas la conduite qu'avoit tenue le peuple envers leurs camarades. Aussi n'y eût-il plus dès-lors de sûreté pour les habitans. Le régiment de Canisi qui étoit en garnison à Epernai, se livra à de tels excès contre les bourgeois, qu'on députa à Châlons vers M. de Vaubercourt, pour le prier d'éloigner ce régiment. Le peuple alla même jusqu'à sommer le Commandant de le

An. 1630.

Vengeance des troupes qui passent par Epernai. Du Roche. pag. 411.

An 1631. faire sur-le-champ, s'il ne vouloit pas qu'il arrivât malheur. On fût obligé plusieurs fois de prier les Commandans qui arrivoient, de passer avec leurs troupes, et d'aller loger à Chouilli, Oiri ou Plivot.

Etablissement des Religieuses à Epernai. Du Roch. pag. 413.

Ce fût au milieu de ces misères, que commença à s'élever à Epernai une communauté de Religieuses. Plusieurs filles honnêtes, tant de la ville que des environs, desirant de se sanctifier en se rendant utiles à leurs concitoyens, témoignèrent au Conseil de ville, le desir qu'elles avoient, sous le bon plaisir du souverain Pontife, du Roi, de l'Archevêque de Reims et du Gouverneur de la ville, d'établir à Epernai un couvent du tiers ordre de St. François de Paule, dont l'institution

seroit d'enseigner gratuitement les filles dans la doctrine chrétienne, de les apprendre à lire, écrire et travailler. Le Conseil connoissant la sainteté de ces filles, applaudit à leur résolution généreuse, les aida de tous ses moyens à obtenir les autorisations et priviléges dont elles avoient besoin pour cet effet. A ces filles se joignirent presque aussi-tôt trois Religieuses Ursulines sorties du couvent de Noyers en Bourgogne. Elles se logèrent d'abord dans la rue Chocatelle, où elles avoient fait construire un oratoire, sur le derrière de leur maison. Mais elles quittèrent bientôt cette maison, pour venir habiter quelques bâtimens, dans le quartier où nous les avons vues, et où est à présent l'Hôpital de la ville.

An 1634.

Le Comte de Soissons s'empare d'Epernai

STAPART.

Epernai avoit joui quelque temps de la tranquillité et de la paix qui sembloient devoir être éternellement bannies de ses murs, lorsque le ministère impérieux et absolu du Cardinal de Richelieu, vînt rouvrir les plaies que lui avoient faites les dernières guerres. Plusieurs Seigneurs irrités de son gouvernement, quittèrent la Cour. Le Comte de Soissons alla même jusqu'à se réunir aux ennemis de la France, ainsi que Gaston d'Orléans et le Duc Charles, afin de se venger de l'orgueil insupportable du Ministre. Jean de Verth et Picolomini à la tête de 10000 hommes, répandîrent l'alarme jusqu'à Paris; et le Comte de Soissons avec une armée de 2000 hommes, marcha sur Epernai, dont il s'empara sans grande résistance,

Il paroît que la ville lui avoit été livrée par un nommé Babault, alors Echevin, qu'on reconnût avoir des intelligences avec lui.

Babault fût déposé honteusement, et le Comte de Soissons ne posséda pas long-temps Epernai. Louis XIII étant venu lui-même en Champagne, se présenta devant la ville qu'il somma de se rendre. La garnison s'y refusa ; le Roi en conséquence fit avancer des troupes qui intimidèrent les assiégés trop foibles pour se défendre, et qui fûrent obligés de se rendre, le 1er Septembre 1635.

An 1635.

Louis XIII reprend Epernai.

Epernai ne fût pas plutôt délivré de ses ennemis, qu'un fléau plus terrible que la guerre, la peste ré-

Grande peste à Epernai.

Du Roch. pag. 421.

pandit par-tout la terreur. Le Conseil de ville prît toutes les précautions imaginables, pour éloigner tout ce qui pouvoit nuire à la salubrité de l'air, fît faire des visites, afin de s'assurer des pestiférés, donna ordre en même temps de bâtir à la Motte quatre logemens en bois, autant à l'endroit où étoient les anciens bâtimens de l'Hôpital des Lépreux, ainsi que sur le sommet de la côte Le-gris. On contraignît tous les malades de s'y retirer, leur fournissant toutes les nourritures, pensemens et médicamens dont ils pouvoient avoir besoin. On leur donna aussi à tous des Chirurgiens, à qui on fît un traitement de 120 # par mois, mais avec l'ordre positif de ne pas rentrer dans la ville. On fît aussi dé-

fense aux habitans de laisser sortir leurs bestiaux hors de la ville, que par la porte Châlons, et de les mener paître autre part, que dans les prés qui sont au-de-là du pont de Marne. La contagion étoit si grande, qu'on avoit fait des remontrances au Roi pour l'engager à ne pas envoyer à Epernai le régiment de Picardie qui devoit y venir en garnison. Cette terrible maladie qui heureusement ne dura pas longtemps, avoit été apportée à Epernai, par un Officier de troupes, logé chez un nommé Thomas Petit, aubergiste à la Fleur de Lys, et s'étoit répandue de sa maison, dans toute la ville.

Epernai pleuroit encore ses malheureux habitans que la peste avoit An. 1637.

Les Espagnols recommencent leurs incursions.

D. Le Long. Liv. 3. et Du Roch. pag. 426.

moissonnés, lorsque les Espagnols en recommençant leurs incursions dans le Hainaut, vînrent renouveller ses anciens chagrins. La ville étoit pleine de troupes qui se livroient aux plus grands excès. La peste qui en avoit écarté les étrangers, avoit interrompu le commerce, et ruiné les particuliers. On fût obligé d'emprunter à Reims, une somme de 2400 ₶, et quelques mois après, une autre de 2000 ₶, pour la subsistance de la garnison; on pria même les Religieux de consentir à ce que les habitans disposassent, pour l'acquit des dettes de la ville, de deux cloches qui étoient cassées. Enfin la misère étoit extrême, lorsqu'on obligea encore le pauvre peuple de payer l'entretien de la compagnie de Monsieur.

An 1638.

Ordre à la Garnison de sortir de la Ville.

Massacre des rebelles.

Du Roch, pag. 428.

Il n'en falloit pas tant pour soulever le peuple et même le Conseil de ville, qui fit publier à son de tambour : » que les cavaliers eussent à sortir de la ville, » et qu'en cas de refus, nombre » suffisant d'habitans seroit mandé pour les y contraindre. » Le Conseil ordonna aussi de fermer sur-le-champ les portes de la ville, excepté celle de Châlons. Les cavaliers firent résistance, mais le peuple furieux se jeta sur eux, massacrant sans miséricorde ceux qui en se sauvant, n'obéirent pas promptement à l'ordre qui leur avoit été donné de sortir. Il ne paroit pas que les révoltés aient été punis de leur rebellion et de leurs voies de fait. Sans-doute que le Roi reconnût la justice d'un ressenti-

ment, auquel la misère seule les avoit portés.

An 1642.

Grande innondation.

STAPART.

Le Ciel et la terre sembloient alors conspirer contre Epernai, et avoir juré la destruction de cette malheureuse ville, qui sans des malheurs si multipliés, seroit devenue comme sa position et ses richesses le promettent, une des villes les plus considérables de toute la Champagne. Depuis sa fondation mille accidens et mille peines l'avoient accablée ; la guerre, la peste et la famine l'avoient désolée ; il n'y manquoit plus qu'une innondation, elle arriva en 1642. Il fit un tel orage, qu'en moins de 4 heures, le ruisseau de Cubri haussa de plus de deux mètres (6 pieds). Les fossés de la ville fûrent aussi tellement

comblés, que l'eau couloit à grands flots, dans la plupart des rues d'Epernai. Toutes les caves fûrent inondées, et l'eau ayant ruiné les fondemens de plusieurs maisons peu solides, les fit écrouler sur leurs infortunés habitans qui n'avoient pas eu le temps de se sauver.

Louis XIV donne au Duc de Bouillon la ville d'Epernai.

D'un autre côté le Cardinal de Richelieu par son gouvernement despotique, désoloit la France entière. Après avoir chassé la Reine-mère, Marie de Médecis, et l'avoir obligée de se retirer dans des pays étrangers, pérsécutant les plus hautes familles, il avoit fait arrêter et mettre en prison le Duc de Bouillon, qui pour avoir sa liberté et sauver sa vie, fût contraint de céder sa souveraineté de Sedan, d'où vînt ce

proverbe trivial : *il a donné ses dents, pour sauver sa tête.* Quelques années après, Louis XIV lui donna en échange Epernai et d'autres terres. Par ce traité cette ville sortît encore du domaine de la Couronne, pour entrer dans celui du Duc de Bouillon ; ce qui fît dire aux Sparnaciens cet autre proverbe : *Nous mangeons bien la soupe sans Bouillon.*

An 1646.

An. 1648.

Victoires et malheurs de la France
D. Le Long
Liv. 3.

La France qui avoit été malheureuse sous le règne de Louis XIII, et sous le ministère impérieux de Richelieu, ne la fût pas moins sous celui de Mazarin. Les guerres fussent-elles même les plus heureuses, font toujours le malheur d'un peuple, par la destruction dont elles sont la cause et le sang qu'elles répan-

dent. La bataille de Rocroi avoit été glorieuse à la vérité pour la France ; l'armée Espagnole avoit été complettement battue ; le Comte de Fuente un de ses Généraux qui étoit incommodé de la goutte, et qui se faisoit porter dans un fauteuil, avoit péri avec 8000 Espagnols, sans compter 7000 prisonniers ; on leur avoit pris quatre-vingt-quatre pièces de canon, tout le bagage, deux cents drapeaux et soixante étendards qu'on envoya à Paris; toute la France enfin avoit rendu à Dieu de solemnelles actions de grâces, à l'exemple du général François le Duc d'Enguien, qui aussi pieux que brave, descendît de cheval, lorsqu'il vît la victoire assurée, et un genou en terre, la tête nue, rendît grâces à Dieu à haute voix, ordon-

mant à ses troupes de l'imiter. Mais le peuple pleuroit encore ses enfans immolés au champ de l'honneur, il voyoit avec douleur son héritage ravagé et sa fortune totalement détruite. Epernai n'avoit point vu l'ennemi, mais se trouvant peu éloigné des armées, il étoit écrasé et ruiné par les garnisons nombreuses que le Cardinal Mazarin renfermoit dans ses murs, et qu'on l'obligeoit très souvent de nourrir, loger et entretenir à ses propres frais et à ceux des habitans de la campagne environnante. Heureux encore, si en arrachant des mains de leurs enfans une nourriture qu'ils donnoient à ces troupes, ils n'en eussent pas été maltraités, comme ils le fûrent en 1650, où elles se permîrent le pillage, volant impunément les particu-

Du Roch. pag. 451.

liers, mettant le feu aux maisons de ceux qui leur résistoient, et enlevant même les caisses publiques, dont les Receveurs par ordre du Roi, avoient suspendu toute recette, tant au dedans qu'au dehors de la ville (1).

Tant de désordres conservoient toujours aux Sparnaciens le caractère guerrier dont j'ai déjà parlé; ils en donnèrent encore des preuves, lorsque le Maréchal de la Ferté vint à Epernai. Ce Général avoit été

An. 1652

Les Sparnaciens repoussent de leur ville à coups de canons, le Maréchal François de la Ferté.

STAPART.

(1) Tous ces excès incroyables sont consignés dans le registre des délibérations du Conseil de ville, et la vérité en est certifiée par les informations faites le 7 Juillet 1651, par les Echevins et Sindic, et envoyées à M. le Duc de Bouillon, depuis peu Seigneur d'Epernai. Voy. Du Roch. pag. 454.

envoyé par la Cour de France, pour s'opposer aux progrès du Duc de Lorraine, qui après la conquête de Mardick, Gravelines et Dunkerque par les Espagnols, s'étoit rangé de leur côté. Les habitans d'Epernai qui se ressouvenoient encore des mauvais traitemens qu'ils avoient essuyés des troupes du Roi, refusèrent l'entrée de leur ville au Maréchal et à son armée, et ne voulûrent lui fournir des logemens que dans les Faubourgs. La Ferté fût piqué de cette résistance, et fît avancer ses soldats contre la ville. Mais aussi-tôt, tous les habitans prîrent les armes, et comme si le Duc de Lorraine eût été lui-même à leurs portes, ils repoussèrent à coups de canons, ces soldats furieux qui fûrent obligés de s'éloigner.

L'armée pour se venger de cet affront, et du refus qu'elle avoit éprouvé, brûla entièrement les Fauxbourgs d'Epernai, et notamment celui de la Folie, qui ne fait que commencer à se relever.

Il est certain qu'on ne peut assez s'étonner de cette effervescence et de l'indiscipline qui régnoit dans les troupes. On ne peut s'empêcher d'être indigné en voyant les excès continuels auxquels se portoit cette soldatesque effrénée. On ne peut enfin s'empêcher d'être touché du sort de nos malheureux pères forcés à recevoir chez-eux des soldats qui au lieu de travailler à leur sûreté et à leur repos, les ruinoient autant que l'eût fait l'ennemi lui-même, et leur faisoient endurer les traite-

mens les plus odieux. L'anarchie et l'immoralité étoient même alors à un tel dégré, que la ville donnoit soixante sols (trois francs) par jour aux Capitaines de la garnison, pour obliger seulement leurs soldats de vivre sagement.

Du Roch. pag. 455.

Malgré toutes ces vexations, les Sparnaciens n'en restoient pas moins fidèles à leur Roi. Lorsqu'on sût la marche du Duc de Lorraine, on commanda des gardes exactes, dont on nomma pour Officiers supérieurs le Baron de Mollins, le Sieur de Chouilli et le Sieur de Latour d'Athi. On fit dépaver le pont de la rivière et rompre ceux de Tour-sur-Marne, Bisseuil et Mareuil. Outre 400 habitans d'Epernai qui d'après la revue, se trouvoient en

état de porter les armes, on arrêta qu'on en feroit encore entrer 600 qu'on tireroit des villages circonvoisins, et que la noblesse feroit un corps de cavalerie pour tenir la campagne.

Craintes des Sparnaciens

Quelque temps après, le danger devenant plus pressant, on fit aussi rompre une arche du pont d'Epernai, et on fit une tranchée au pont des Bergers. Les habitans des villages d'alentour saisis de crainte, accouroient se réfugier à Epernai avec leurs meubles et leurs bestiaux. Ils y vinrent en si grande foule, qu'on fût obligé de les repousser par la force. Outre cela, M. de Turenne avoit donné ordre à deux régimens de s'y rendre, ce qui faisoit dans la ville une confusion épouventable.

Cependant on fût délivré de ces troupes, moyennant 3500# que la ville offrît à M. le Comte de Conti, somme à laquelle deux ans après, elle fût encore imposée par le Conseil d'Etat.

D. LeLong liv. 3. Cependant le Comte Fuensaldague, Général des Lorrains, se borna à la conquête de Ste. Manéhould, et se retira avec la plus grande partie de ses troupes, dans le Luxembourg. Cette retraite rassura Epernai qui n'eût pour lors qu'à pleurer la ruine de ses Faubourgs, par les François ses compatriotes.

An 1653. Un an après, Louis XIV vînt à

L. 14 reçu avec pompe à Ep. Du Ro. pag. 461. Epernai; il fût logé à la maison Abbatiale. La ville le réçût avec le plus de magnificence que le per-

mettoit sa fortune. Vingt des principaux habitans allèrent à cheval le prendre à Binçon ; les trois Capitaines des quartiers et leurs compagnies réunies en plus grand nombre qu'il fût possible, allèrent le joindre à Dameri, laissant cependant une escouade de chaque quartier, à la porte par laquelle S. M. devoit entrer. On fit à cette porte ainsi qu'à la maison où devoit loger le Roi, un Arc de triomphe qu'on orna de festons, de guirlandes, de trophés et d'inscriptions en vers à la louange du Monarque. Le Corps de ville resta seul pour recevoir le Roi qui entra au bruit des canons et coulevrines des remparts, et aux acclamations d'un peuple innombrable.

Les Sparnaciens délivrés depuis An 1657.

Les Espagnols battent les François et ravagent une partie de la Champagne

Du Roch. p. 465.

Hist. de Tur. Liv. 4.

quelque temps de la crainte que leur inspiroit le Duc de Lorraine, retombèrent bientôt dans la même crainte. Les Espagnols avoient battu les François dans plusieurs rencontres, leur avoient tué 6000 hommes devant Valenciennes, et fait 2000 prisonniers, du nombre desquels se trouvoit le Maréchal de la Ferté lui-même, qui avoit déjà été si mal reçu à Epernai. L'ennemi avoit encore pris Condé; et la garnison nombreuse de Rocroi, aux ordres de Montal, se répandoit dans la Champagne, pillant et mettant tout à contribution.

Le Roi force l'ennemi à faire la paix.

Epernai pouvoit craindre avec raison un pareil traitement. On savoit même que déjà 800 chevaux ennemis avoient paru aux environs de

Reims. On renforça sur-le-champ toutes les gardes ; on mît comme c'étoit l'ordinaire *la Guette* au clocher ; on ferma les portes de la ville, et le Roi fit démolir le pont de Mareuil qui avoit été reconstruit pendant la courte durée de la paix. La ville reçût pareillement un ordre de faire renfermer tous les pauvres pour lesquels on fit une quête, et d'envoyer à l'Hôpital général de Paris tous les étrangers sans aveu. Mais l'ennemi ne pût avancer jusqu'à Epernai. Les grands avantages que le Roi remporta sur lui l'année suivante, par la prise de Dunkerque, d'Ypres et d'autres places de la Flandre, portèrent les esprits à la paix qui fût conclue le 7 Novembre 1659, aux vœux de toute la France qui étoit ruinée, accablée de misère

et d'impôts. On rétablit aussi-tôt le pont de la rivière, qui depuis ce temps resta tel que nous le voyons.

An 1658.

L'Administration de l'Hôpital confiée à des Laïques.

Jusques-là, l'administration de l'Aumônerie ou Hôpital de la ville, avoit été confiée aux Religieux de l'Abbaye de St. Martin d'Epernai, lorsque Louis XIV par arrêt du Parlement, la retira d'entre leurs mains, pour la donner aux habitans eux-mêmes. J'ignore les motifs qui portèrent le Roi à faire ce changement, mais selon moi, cette administration convenoit mieux à eux qu'à tous autres. Car on sait de quelle manière scandaleuse les biens considérables de la Léproserie, et de l'Hôpital de la Folie, confiés à des administrateurs laïques, ont été dilapidés et dissipés. On sait que ces

ces Administrateurs naturellement plus occupés de leurs intérêts particuliers, que les Moines qui ne possèdent rien, n'ont pas toujours veillé avec soin à ceux de l'Hôpital. Ce n'est pas que je ne rende le plus grand témoignage à la probité et au zèle des Administrateurs que j'ai connus, leur nom seul suffit pour faire leur éloge.

An 1661.

Révolte ridicule du peuple.

Du Roch. pag. 472.

Les Sparnaciens n'avoient pas encore perdu leur caractère turbulent. Si l'ennemi extérieur ne les occupoit pas, ils se portoient aux séditions. Le peuple toujours estimable lorsqu'il est paisible et laborieux, cherchoit depuis long-temps un prétexte de révolte. Il s'avisa un jour de se plaindre que dans le Conseil de ville et autres places

confiées au peuple, on n'admettoit que les gens riches ou bourgeois. Ces hommes eussent été *Patriotes*, dans les temps que nous vivons, temps où l'on confia des emplois à ce peuple, qui n'est pas toujours en état de s'appercevoir que la fortune de ses pères ou d'autres circonstances ne l'ayant pas mis à même d'être instruit, il n'est pas en état de remplir aucune fonction publique. (1)

---

(1) Le serpent a deux parties
Du genre humain ennemies,
Tête et queue; et toutes deux
Ont acquis un nom fameux
Auprès des Parques cruelles,
Si bien qu'autrefois entre elles,
Il survînt de grands débats
Pour le pas.
La tête avoit toujours marché devant
la queue :
La queue au Ciel se plaignit,

Ce peuple donc irrité de voir à la tête des affaires des *bourgeois*, comme si ces bourgeois lui eussent fait un reproche de son incapacité, leur fît les plus grands outrages. Le 30 Mars 1661, il commença par poursuivre avec menaces M. Georges Fagnier, Lieutenant-criminel et Echevin, enfonça

---

Et lui dit:
Je fais mainte et mainte lieue
Comme il plaît à celle-ci:
Croit-elle que toujours j'en veuille user ainsi?
Je suis son humble servante.
On m'a faite, Dieu merci,
Sa sœur, et non sa suivante.
Toutes deux de même sang,
Traitez-nous de même sorte:
Aussi bien qu'elle, je porte
Un poison prompt et puissant.
Enfin, voilà ma requête:
C'est à vous de commander
Qu'on me laisse précéder
A mon tour ma sœur la tête.
Je la conduirai si bien,

ensuite la porte d'Augustin Collet, Sindic, et l'obligea de s'enfuir. A cette nouvelle, on fît fermer aussitôt les portes de la ville, qu'on n'ouvrît que le lendemain à cinq heures du matin; on établît dans chaque quartier des escouades pour contenir les séditieux; on donna

---

Qu'on ne se plaindra de rien.
Le Ciel eût pour ses vœux une bonté cruelle,
Souvent sa complaisance a de méchans effets,
Il devroit être sourd aux aveugles souhaits.
Il ne le fût pas lors: et la guide nouvelle,
Qui ne voyoit au grand jour,
Pas plus clair que dans un four,
Donnoit tantôt contre un marbre,
Contre un passant, contre un arbre:
Droit aux ombres du Styx elle mena sa sœur,
Malheureux les Etats tombés dans son erreur.

LA FONTAINE, Fable 17. l. 7.

ordre aux bourgeois de prendre les armes, et de se rendre chez leurs Capitaines, tandis que le Lieutenant-Général de Robe-courte informa de ces attentats, ainsi que des désordres et violences commises *la nuit précédente par* dix compagnies des gardes logées dans la ville, afin d'en porter plainte au Roi, en lui en envoyant les procès-verbaux. Cependant pour satisfaire le peuple et éviter plus grande confusion, on ordonna aux Capitaines des quartiers, » de partager leurs » bourgeois en dixaines, le plus » également possible, pour nommer » dans ces dixaines, des députés aux » assemblées de la ville, avec at- » tention toutefois d'en retrancher » ceux qui ne seroient pas capa- » bles de donner de bons avis. »

An 1664. Dans le même temps les Chanoines réguliers qui lors de leur arrivée à Epernai, faisoient l'édification de la ville, qu'ils éclairoient encore de leurs lumières, perdoient beaucoup de ces belles qualités. Ils n'étoient plus qu'un objet de scandale et de dérision, par la mauvaise conduite qu'ils menoient, et l'ignorance grossière dans laquelle ils vivoient. Ce qu'il y avoit à Epernai de gens sages et honnêtes, souffroient depuis long-temps sans rien dire, en voyant ces Moines déhontés; mais enfin le désordre étant à son comble, le Conseil de ville s'assembla, et déclara ne pouvoir garder davantage ces Religieux méprisables. On força l'Abbé de Ste. Geneviève, et le Prieur Curé d'Epernai, à faire un traité passé par-de-

Les Chanoines réguliers chassés de leur Abbaye par la ville. STAPART.

vant Collet et son confrère, Notaires, le 4 Décembre 1664, par lequel traité, la ville s'obligea d'accorder aux Religieux qui sortiroient de l'Abbaye, une pension viagère qui fût acceptée. Un mois après on fît venir d'autres Chanoines réguliers, comme le certifie l'acte passé devant les mêmes Notaires que ci-dessus, le 7 Janvier 1665.

An 1668.

Grande peste à Reims.

HIST. DE REIMS.

Il y'avoit déjà six ans, qu'Epernai avoit ressenti les funestes effets de la peste, quoiqu'elle eût été bien moins grande que celle de 1635. Celle qui arriva alors à Reims, vînt rappeller des souvenirs amers. cette peste fût terrible, elle ne fît pourtant pas des ravages considérables dans Epernai, par les soins qu'on prît d'écarter tous ceux qui

pouvoient être attaqués de cette affreuse maladie. Aussi-tôt qu'on fût informé du danger, on fît fermer toutes les portes de la ville, ne laissant qu'une petite entrée sur la gauche de la porte Châlons; et on posa des gardes à toutes les avenues, particulièrement sur le pont de Marne, qui est le grand chemin d'Epernai à Reims.

An 1674.

Démolition de la Léproserie de St. Laurent.

Ce fût quelque temps après cette peste, qu'une autre maladie non moins terrible, la lèpre, ayant heureusement disparu d'Epernai et de toute la France, on abandonna entièrement la Léproserie de St. Laurent, qui depuis 1145 tomboit en ruine. Je ne sais ce que sont devenus les biens considérables qui y étoient attachés, Louis XIV, par

arrêt de 1697, réunît à la vérité toutes les Léproseries aux Hôtels-Dieu ou Hôpitaux les plus voisins, mais la majeure partie de leurs biens se dissipa. La Maison d'Epernai fût totalement détruite, sans qu'il en restât autre chose qu'une petite Chapelle fort simple qu'on avoit construite lorsqu'on démolît la maison. En l'an 7 (1799), on en avoit fait un bureau où l'on plaça les Receveurs aux barrières, et dont ceux-ci sortîrent bien-tôt, pour habiter une petite loge qu'on leur bâtît sur le grand chemin, à l'entrée du Faubourg St. Laurent, ainsi que de celui du Pont et de la Folie.

Pendant cette démolition de la Léproserie, M. Georges Fagnier penseit à bien mériter de sa patrie par

quelqu'institution utile. Les troubles occasionnés depuis tant de siècles, par les guerres qu'Epernai avoit eues à soutenir des ennemis intérieurs et extérieurs de l'Etat, n'avoient permis à aucune âme sensible et libérale, de lui faire du bien. Mais lorsqu'une paix durable eût ramené les esprits à des sentimens de douceur, d'humanité et de bienfaisance, les hommes vertueux suivîrent librement leurs inclinations.

An 1680.

M. Georges Fagnier troisième fondateur du collège d'Epernai.

Les fonds que les Comtes, et M. Claude Pupin avoient laissés pour l'entretien de plusieurs Régens chargés d'instruire la jeunesse dans les belles-lettres, avoient été presque totalement dissipés, puisqu'il ne restoit plus que 100# de revenu, somme trop modique, pour avoir

des Précepteurs tels qu'on les désiroit. M. Fagnier, touché de ce malheur, qui en privant le Collège de Régens zélés et instruits, privoit également la jeunesse d'une éducation si utile et à cette jeunesse, et à la Patrie, fonda, donna et légua pour joindre au revenu existant du Collège, la somme de 200# de rente annuelle. Il légua pareillement la somme de 50# de rente, et voulût que ces 250# fussent prises sur les terres et prés qui lui appartenoient, dans le terroir d'Epernai; ces prés et terres devant être estimées après sa mort, par deux Prud'hommes jusqu'à suffisance pour produire le revenu de 250#. Il défendît de vendre, aliéner ou divertir ces biens fonds à aucun autre usage; et en cas que ces prés et

terres d'Epernai ne suffissent pas au jour de son décès, pour former 250# de rente par an, il consentît à ce qu'on prît ce qu'il s'en manqueroit sur ses autres biens meubles et immeubles, au choix des habitans. Il commanda aussi que le Receveur de ces revenus, fût choisi par l'assemblée des habitans; ce qui ne se fît pas toujours exactement, et comme on le devoit (1).

Que la manière de penser et d'agir de ce temps là, étoit bien différente de celle des temps où nous avons vécu! Quelles larmes amères n'eût

(1) Voyez dans Du Rocheret p. 515, la copie du Testament otographe de feu noble homme, M. Georges Fagnier, déposée en l'étude de M. Thomas de Villers, Notaire.

pas versé alors M. Fagnier, s'il eût su, que dis-je, s'il eût pensé que dans un siècle qui se qualifieroit de siècle de lumières, tous les moyens d'en acquérir seroient ôtés avec barbarie à cette jeunesse, pour laquelle il s'intéressoit tant! s'il eût pensé qu'un jour le Gouvernement s'empareroit malgré sa volonté formelle, des biens et revenus qu'il avoit généreusement donnés pour un si bel établissement. Hommes honnêtes, qui connoissez encore le prix de la bonne et véritable éducation, séchez les larmes qui coulent malgré vous de vos yeux; rassurez-vous, un gouvernement sage et philosophe rendra à vos enfans cette belle éducation et ces mœurs que vous regrettez, en rétablissant ces Collèges ou Maisons d'éducation, où l'on don-

noit autrefois, en enseignant les arts libéraux, des leçons de toutes les vertus sociales.

An 1682.

Prix général de l'Arquebuse d'Epernai.

Du Roch. pag. 513.

Depuis l'érection de l'Arquebuse, en 1508, par Louis XII, Cette Arquebuse n'avoit encore donné aucune fête publique et solemnelle, occupée qu'elle étoit pendant les guerres, à la défense glorieuse de la Patrie. Mais en 1682, elle offrît un Prix général à ses confrères de toutes les Provinces de France. Un concours immense de toutes les Arquebuses se rendît à l'invitation des Arquebusiers d'Epernai. Jamais fête ne se fît avec plus de pompe. Les Capitaines des quartiers fûrent chargés de choisir des bourgeois vêtus et équipés proprement, pour se rendre à l'Arquebuse, à l'heure qui

leur seroit indiquée, sous peine de 10* d'amende pour les défaillans. Le Conseil arrêta en outre, qu'il seroit tiré du magazin, en présence du Sindic, une certaine quantité de poudre qu'on distribueroit aux bourgeois; qu'on tireroit le canon, et que les Officiers du Jardin seroient autorisés à faire fermer les portes Lucas et St. Thibauld, lors de l'arrivée des compagnies étrangères, afin de les recevoir toutes plus aisément à une seule porte.

Presque aussi-tôt cette fête, M. Georges Fagnier mourût à Epernai. Le 23 Décembre 1683, M. Thierri Fagnier, Seigneur de Vienne et des Conardins, conformément aux volontés du testateur, apporta au Conseil un mémoire de fonds d'hé- An 1683.

ritage laissés par le Lieutenant Fagnier, dans l'étendue du terroir d'Epernai, avec les baux anciens et nouveaux qui en ont été faits, pour procéder à l'estimation aux termes du testament. Les deux prud'hommes fûrent de la part de la ville, Nicolas Charuel de Censi, et de la part du Seigneur de Vienne, Thomas de Villers quoique Sindic. Les fonds d'héritage consistans en vingt-neuf pièces, ne se trouvèrent donner que 161 *. Le Collège et les gens du Conseil acceptèrent les fonds donnant ce revenu, ainsi que l'offre que fit le Seigneur de Vienne, de payer annuellement 89 *, formant la somme léguée par M. Fagnier; il promît de donner plus tard aux habitans, les fonds propres et capables de former la rente desirée

de ces 89*. Les deux premiers Régens, après la fondation du Lieutenant Fagnier, fûrent Antoine le Preux, Directeur du Collège, et le Grand, Régent.

Jusques-là la Halle publique avoit servi de Salle aux assemblées du Conseil de ville, et l'Auditoire près duquel on avoit encore placé dans la suite cette même Salle, avoit été une maison mal commode, située sur le coin oriental de la petite rue des Boucheries, et appartenante à l'Hôpital. Mais en 1690 on fit construire dans la rue du Château, un nouvel Auditoire, qui sans être vaste, ni bien placé, est beau et imposant, sur-tout depuis les embellissemens qui s'y fîrent en l'an 7 (1798).

An 1690.

Construct. d'un nouvel Auditoire à Epernai.

STAPART.

Peu de temps après, l'Hôtel de ville qui occupoit le même local que l'ancien Auditoire, fût transféré dans un autre appartement de l'Hôpital, sur le coin méridional de l'ancienne place Notre-Dame, et en face de la rue du Paulmier. Il n'y resta pas encore long-temps, destiné à faire peut-être bien du chemin, il fût transféré de nouveau en 1776, sur la grande place du Marché au bled, dans une maison située en face de la porte Paris, et de là s'en fût en l'an 4 de la République françoise (1796), occuper la maison Abbatiale des ci-devant Chanoines réguliers de Saint Martin. Cette maison qui à cette époque avoit déjà servi de Presbytère, fût changée par le Gouvernement pour

celle dont je viens de parler ; moyennant la somme de 500 francs que la ville lui remît.

Ce bâtiment vaste et très propre, convient sans doute parfaitement bien aux autorités civiles d'Epernai. Mais j'eusse mieux aimé que la ville fît construire à ses frais, un Hôtel de ville ou Maison commune. Celle que le Conseil de ville occupoit avant l'an 4, offroit le plus bel emplacement et une quantité prodigieuse de matériaux ; la ville pouvoit donc aliéner plusieurs terreins vagues et fort utiles à différens particuliers, et en retirer ainsi un revenu qui joint aux autres ressources qu'elle peut avoir, eût été plus que suffisant pour faire construire un édifice public, qui étant

décoré d'une architecture majestueuse quoique simple, embelliroit singulièrement Epernai.

Mille raisons pouvoient engager la ville à faire cette dépense, je n'en citerai qu'une en particulier. On sait que les anciennes prisons ne sont ni solides ni saines; il n'y a donc point de doute que le Gouvernement ne se fût prêté à la construction d'autres plus solides, qu'on pouvoit placer dans le nouvel Hôtel de ville que je desire; elles ne sont point saines, et cette raison suffiroit à un cœur sensible qui ne peut voir sans douleur l'homme accusé ou même coupable, exposé aux plus grandes infirmités et aux plus grands maux, sans un jugement préalable.

Deux ans après, la ville fit un établissement bien plus intéressant. Epernai bâti presque tout en bois, étoit sujet comme il l'est encore, à des incendies souvent renouvellés, sans qu'on eût aucun moyen de remédier à ces terribles accidens. Pour parer ces malheurs, ou en arrêter au moins les ravages, on résolût d'acheter quatre douzaines de seaux de cuir bouilli, six grands crocs et six échelles qu'on déposeroit chez les Capitaines des quartiers. En 1719, on y ajouta dix-huit autres échelles, grandes et petites, et huit crocs. Ce ne fût qu'en 1749, que la ville fit l'acquisition d'une pompe, dont les effets sont reconnus si utiles et si indispensables. Il y en a quatre à présent, dont une grosse qui peut contenir environ

An 1692.

Acquisition de seaux et pompes pour les incendies

DU ROCH. pag. 541.

un kilolitre et un hectolitre (5 poinçons) d'eau, et trois autres plus petites.

An 1693.

Erection de Mardeuil en Cure.

STAPART.

Depuis 1547 l'Eglise de Mardeuil n'avoit été qu'une Succursale de la Cure d'Epernai. M. le Tellier, Archevêque de Reims résolût de l'ériger en Cure. Il fît donc assigner les habitans d'Epernai par-devant lui; et la Succursale après ces formalités, fût érigée en Paroisse dédiée à St. Thomas de Cantorbéri. L'Eglise avoit été desservie jusqu'à cette érection, par un Chanoine régulier de St. Martin d'Epernai, la Cure fût encore confiée à un Chanoine régulier, des mains duquel elle passa en 1787, dans celles d'un Prêtre séculier.

Dans le même temps, la ville a-

près avoir fait réparer la porte St. Thibauld, les autres portes l'ayant déjà été, et même celle de Châlons à neuf, fit une chose à mon avis, belle et bien utile. Elle avoit fait faire un auge ou aqueduc par lequel l'eau du ruisseau de Cubri s'introduisoit dans la ville, en parcouroit les principales rues, pour les nétoyer et servir en cas d'incendie. Je ne peux concevoir comment une institution si utile a pu être détruite lorsqu'on a fait le nouveau pavé d'Epernai. Il eût été facile pourtant de continuer cet écoulement des eaux dans la ville; et on pourroit même le faire encore, avec moins de 3000 fr. Je voudrois qu'on prît l'eau au Lavoir de la porte St. Thibauld, et qu'on l'introduisît par la même porte. Il n'y auroit que quelque peu

de pavé à rabaisser ou à exhausser, et l'on pourroit faire venir sur le marché au bled, l'eau qui s'éleveroit du milieu d'un bassin, à plus de 4 mètres de haut. Cette institution en embellissant la ville, seroit extrêmement utile pour les gens de campagne et pour tous les quartiers environnans. En cas de feu, moyennant des batardeaux, l'eau se trouveroit presque par toute la ville, devant les maisons incendiées. Pendant l'été, cette eau seroit propre à laver le pavé et à le rafraichir; les citoyens enfin, en jouissant de la propreté, jouiroient aussi d'un air salubre, sur-tout dans les grandes chaleurs. Le vœu que je fais donc, c'est qu'un ou plusieurs particuliers aisés emploient seulement le superflu de leur revenu, ou même une

petite

petite portion de leurs fonds à cet établissement. Par-là ils mériteroient à présent et dans la postérité, l'amour et la reconnoissance de leurs compatriotes.

Je ne crois pas inutile de parler ici des changemens que depuis plus d'un siècle, ont faits les eaux de la Marne dans leur propre lit. Sans doute que nous serions bien étonnés, si depuis la fondation d'Epernai, quelqu'un nous eût transmis de temps en temps, les différentes révolutions qui se firent dans la rivière qui baigne nos murs; mais le seul qui en dise quelque chose, est M. Stapart qui fixe en l'an 1695 la naissance de l'isle de la Jonchère, située un peu au-dessous du pont. En 1792, il s'en est encore formée une An 1695.

autre près et au-dessus de la Jonchère. Cette isle que j'appelle *Minorque*, parcequ'elle est moins grande que celles qui l'avoisinent, n'étoit depuis plus de vingt ans, qu'un gravier aride en temps d'été, mais qui est présentement couvert d'osiers, qui en retenant les boues que les eaux charient, grossit d'une manière fort sensible.

An 1698.

Famine dans Epernai.

Du Roch. pag. 551.

Cependant, la ville d'Epernai qui comme on l'a déjà vu, avoit souffert tant de privations et de misères, éprouva alors une famine qui fût extrême. On n'avoit presque point récolté de bled, et l'année précédente avoit été peu abondante. Le peuple d'ailleurs étoit pauvre; le peu de vin qu'on avoit, ne se vendoit pas, et les impôts étoient

excessifs. Le peuple au désespoir n'avoit de ressources que dans les soins paternels, le zèle et la vigilance de ses magistrats. Ils firent en effet pour leurs compatriotes, tout ce que la probité jointe à l'humanité est capable d'entreprendre. M. Larcher, Intendant à Châlons, pressé par les vives sollicitations et les prières du Conseil d'Epernai, avoit destiné pour la subsistance de cette ville malheureuse, 1000 septiers (1) de bled. Mais M. Nacquart, Maire et Lieutenant-général d'Epernai, qu'on avoit député à Châlons, en obtînt encore quatre cents septiers, à raison de 33 # le septier rendu à Epernai, et dont il fit des-

(1) La septier mesure d'Epernai équivaut à un hectolitre 25 centilitres et pèse 10 myriagrammes.

vendre sur-le-champ 500 septiers, sur deux bateaux. Ces 1400 septiers de bled quoique de mauvaise qualité, aidèrent la ville à attendre un peu plus aisément la récolte suivante, encore bien éloignée, puisqu'on ne devoit la faire qu'au bout de huit mois.

An 1700.

M. N. Charuel quatrième fondateur du Collège d'Eper, Stapart.

Deux ans après cette famine, M. Nicolas Charuel, animé du même esprit que les fondateurs du Collège, ses prédécesseurs, sentît la modicité du revenu de ce Collège ; car la rente de 200 # que M. Georges Fagnier avoit ajoutée aux 100 # restantes des fondations faites par les Comtes de Champagne et Claude Pupin, formant en tout 300#, sans y comprendre la maison, n'étoit évidemment pas suffisante pour

l'entretien de deux Régens M. Charuel voulant donc mériter aussi l'amour et la reconnoissance de ses concitoyens, en leur procurant le plus grand bien qu'il pouvoit leur laisser, l'éducation, donna au Collège d'Epernai une somme de 20000 # qu'un autre Nicolas Charuel son neveu, Maître des comptes, employa en rentes sur l'Hôtel de ville de Paris; ladite somme produisant 1000 # de rente annuelle, pour, cette rente et les 300 # préexistantes, servir à l'entretien de trois Prêtres Régens. Il laissa en outre 4000 # une fois payées, pour construire une Chapelle dans le Collège, qui ne la fût jamais, quoiqu'on en fît une alors dans une de ses salles, qui ne coûta pas trois cent livres avec

les ornemens nécessaires à la décence du culte.

M. Charuel avoit laissé les 20000# entre les mains de ses héritiers, les obligeant par testament à fournir à perpétuité au Collège d'Epernai, une rente de 1000#, ce qui pour éviter tout embarras, avoit sans-doute engagé Charuel à placer ces fonds sur l'Hôtel de ville de Paris. Mais dans la même année Louis XIV, mît les rentes de la ville, du denier 20 au denier 25, et peu d'années après, réduisant encore ces rentes, du denier 25 au denier 40, cela engagea les Administrateurs à forcer N. Charuel à fournir ce qui manquoit des 1000# de rente exigées formellement par le testateur Charuel. N. Charuel fournît

de gré pour 40000 # de contrats, comme il en avoit déjà fourni précédemment pour 25000 # par arrêt; et, vendît au Collège, une maison tenante du Midi aux R. P. Minimes et au cimetière St. Remi. L'ancienne maison se trouvant trop étroite, et exigeant pour plus de 500 # de réparations, fût vendue en 1723, par les Sindic et Echevins qui y fûrent autorisés.

Quelque temps après, le Conseil de ville et l'administration du Collège, estimèrent que la ville n'étoit pas assez peuplée pour fournir des écoliers qui pussent occuper trois Régens, et garnir trois classes. En conséquence ils jugèrent plus utile de n'avoir que deux Régens, et de joindre l'excédent du revenu

aux cinquante livres qu'avoit déjà laissées M. Georges Fagnier au Maître écrivain, qui fût chargé moyennant cette augmentation, d'enseigner ou faire enseigner à une partie de ses écoliers, la grammaire et les premiers élémens de la langue latine; de sorte que par ce moyen, les places des trois Régens ordonnées par le testament de M. Charuel, se trouvoient assez bien remplies.

Démolition de l'Eglise de St. Julien.

On démolît la même année l'Eglise de St. Julien, qui étoit une des plus belles et des plus grandes du pays, étant bien voûtée avec un beau clocher à flèche. Les matériaux en fûrent vendus à différens riches propriétaires d'Epernai et de Pierri, qui en avoient obtenu la démolition de l'Archevêque de Reims

et de l'Evêque de Soissons, avec ordre d'en faire construire une autre à Pierri, où on transféra également la Cure. Cette nouvelle Eglise de la plus simple architecture, ne conservoit jusqu'à la chûte du culte Catholique et la destruction des autels, qu'une petite statue de St. Julien, qui étoit à l'ancienne Eglise, où il y avoit pélerinage et foire. On voyoit encore en 1790, une croix qu'on y avoit élevée à l'endroit où étoit le Maître-autel de cette Eglise. Le reste du terrein, et le cimetière avoient été convertis en pré.

An 1702.

Un ouragan renverse la halle d'Epernai. SEPAPART.

Jusqu'à ce temps, la halle d'Epernai qui étoit vaste, élevée, bien couverte et posée sur de très gros pillers de pierres, avoit bravé les

injures de plusieurs siècles, mais le 2 février jour de la Chandeleur, il fit tout-à-coup, sur les quatre heures après midi, un orage si violent, que cette halle qui se trouvoit au plein vent, étant en face de la porte Lucas, fût renversée et totalement détruite. On ne laissa pas de payer jusqu'à la révolution, à M. le Duc de Bouillon, le droit de hallage, qu'on auroit pu payer avec plus de raison, en en faisant reconstruire une autre à l'endroit où elle étoit, ou aujourd'hui, sur la place de *la Liberté.* Je n'ai pas besoin de dire de quelle utilité seroit cet établissement.

An. 1709

Grande famine à Eper.

Du Roch. pag. 568.

Sept ans après le renversement de leur halle, les habitans d'Epernai, qui étoient pressés autrefois

par l'ennemi, se trouvoient depuis la paix dont ils jouissoient, pressés par un ennemi bien plus terrible encore, je veux dire la famine. En 1709, les grains et les vignes avoient été entièrement gelés pendant le mois de Mai. Le peuple se trouvoit ainsi, encore une fois sans aucun moyen d'existence, puisque n'ayant rien à récolter, il se trouvoit sans ouvrage. Des habitans aisés de la ville, ainsi que les Religieux, se conduisîrent alors comme ils le devoient, en s'imposant volontairement à une taxe qui produisît, avec celle de ceux qu'on força à contribuer, conformément à l'arrêt du 18 Février 1699, de quoi fournir aux besoins les plus pressans de l'indigent.

Le Conseil de ville avoit traité avec le nommé Antoine Gaillard, Boulanger à Epernai, pour lui fournir pendant six semaines 1100 miches, moitié bis moitié blanc, de la qualité et du poids ordinaire. Ces secours qui sauvèrent la vie au quart de la ville, méritèrent à Anne Aubes, Sindic, Petit et François de Villers, Echevins à qui on les devoit, toute la reconnoissance des habitans honnêtes, et de ceux qui y eûrent part.

An 1711.

Fondation de l'Abbé Valot en faveur des pauvres d'Epernai.

Du Roch. pag. 575.

Epernai ne manquoit point alors de vrais amis de leur pays. Il avoit déjà été bien pourvu à l'éducation de la jeunesse qui desiroit s'instruire des belles-lettres, et se rendre utile à la Patrie par ses connoissances ou ses talens, soit en em-

brassant l'état Ecclésiastique, soit en entrant dans le Barreau ou la Médecine, mais il manquoit encore à Epernai une fondation non moins intéressante. Un nombre considérable d'enfans des deux sèxes, s'abandonnoient souvent à la paresse ou aux désordres, faute d'avoir un état qui les occupât, en leur procurant une certaine existence. M. l'Abbé Valot frère de la Comtesse d'Avejan, et qui je crois étoit alors Abbé d'Epernai, laissa 200 # de rente annuelle, pour faire apprendre un métier à des pauvres garçons et filles d'Epernai, qui devoient être choisis par les Maire et Echevins de la ville. Je n'ai jamais entendu parler de cette fondation, que dans l'extrait des délibérations du Conseil de la ville d'Eper-

nai, que nous a laissé le Président du Rocheret.

An 1712.

Guerres affreuses que cause à la france l'ambition de Louis XIV.

Mais tandis que des âmes honnêtes et généreuses combloient Epernai de leur bienfaits, des malheurs affreux se préparoient pour cette ville et toute la France. Charles II, Roi d'Espagne avoit en mourant laissé sa couronne à Philippe, Duc d'Anjou, petit fils de Louis XIV, qui lui conseilla de prendre possession de cet important héritage, et le fît proclamer Roi à Madrid, et ensuite en Italie. Tous les Potentats de l'Europe, alarmés de cet évènement, conspirèrent contre la France et l'Espagne. Le Monarque François se prépara à résister aux Puissances ennemies, et eût assez de succès jusqu'à la malheureuse bataille

de Hochstet, le 13 Août 1704, dans laquelle il y eût vingt-sept bataillons François et Bavarrois faits prisonniers, avec quatre régimens de Dragons, et le Maréchal de Tallard qui commandoit l'armée, 12000 hommes tués ou blessés, l'artillerie enlevée avec les bagages.

Tout sembloit alors conspirer contre la perte de Louis XIV et la ruine de la France. Milord Malborough avoit remporté sur elle une victoire signalée à Ramillies, le 23 Mai 1703. Les François deux ans après, avoient encore été complettement battus à Oudenarde, avoient perdu Lille et une grande partie des Pays-bas; et pour surcroît de malheur, un cruel hyver acheva de désoler la France, en ôtant toute

espérance de récolte. Mais tout-à-coup, on vît changer la face des affaires. Les troupes Françoises passent l'Escaut, forcent les lignes des ennemis, enveloppent un convoi de 500 charriots chargés de pain et escortés de 500 hommes. Les ennemis au nombre de dix-sept bataillons, sont presque tous tués, pris ou noyés. Le Duc d'Albermale qui commandoit, est fait prisonnier avec plusieurs Officiers, et Eugène perd encore 800 hommes au pont de Prouvi, tandis que Louis XIV prend Marchienne, avec les magazins, Douai, le Quesnoi et Bouchain.

Epernai se met en défense contre GroWestin.

Mais pendant toutes ces victoires, GroWestin, Major-général des Hollandois faisoit des incursions jusqu'aux portes de Reims. Epernai

qui voyoit la France victorieuse, ne se croyoit pas encore plus en sûreté contre le pillage des Hollandois. On jugea même à propos d'après l'avis de l'Intendant, de mettre sur pied la milice bourgeoise. On fit le dénombrement des hommes en état de marcher, il ne s'en trouva que 300; preuve de la décadence d'Epernai, dans ces temps de guerres dont celles de la révolution actuelle, peuvent seules nous donner un exemple. On confia le commandement de ces hommes, à M. le Comte de Grandpré, et l'on fit dans la ville tous les préparatifs de défense que permettoient les circonstances, s'attendant sans cesse à voir paroître le Major Growestin, à la tête de ses 3000 hommes de cavalerie. Déjà on savoit certainement,

qu'il s'étoit émparé de Vervins, dont il avoit tiré une contribution de 25000# et dont il avoit brûlé les Fauxbourgs, et enlevé jusqu'au St. Ciboire de l'Hôtel-dieu. Marle, Creci, Neufchatel, Ste. Manéhould, etc. étoient tombés en son pouvoir, mais il ne pénétra pas plus avant. La paix d'Utrecht, suivie d'autres traités, en 1713, terminèrent la guerre et rendîrent à la France sa première tranquillité.

An 1713

Paix d'Utrecht.

D. LE LONG liv. 3. p. 572.

An 1721.

Cette paix fît refleurir les arts, renaître la joie et les plaisirs. Depuis la fondation d'Epernai, on ne s'étoit jamais occupé de ce qui pouvoit l'embellir. Les guerres et les discordes civiles, les malheurs publics et continuels y mettoient obstacle. Mais il étoit enfin un temps

où Epernai après tant de misères, devoit voir la guerre s'éloigner pour longtemps de ses murs. Il étoit un tems où la postérité heureuse ne devoit plus s'entretenir que des maux passés de ses pères, ou du moins voir de loin ceux que d'autres guerres pouvoient leur faire à eux-mêmes. Il étoit enfin un temps où les habitans jouissant du repos sous un Gouvernement sage et pacifique, ne devoient plus penser qu'à jouir en paix du fruit de leurs travaux ou de leur fortune.

La ville ne croyant plus avoir besoin de remparts pour y placer des canons, y faire des redoutes, y mettre en sentinelles des pères de famille prêts à donner la mort ou à la recevoir, pensa d'après l'approbation et l'encouragement même de M.

La ville fait planter des arbres sur les remparts
Du Roch. pag. 604.

Lescalopier, Intendant à Châlons, à y planter des arbres, et à en faire des allées couvertes, où dans les beaux jours, les habitans pussent en se promenant, respirer un air pur et agréable. Elle autorisa donc ses Echevins et Sindic à faire planter des ormes et des tilleuls sur les remparts de la ville et le long des fossés, leur accordant les fouds nécessaires à cette plantation. Ces ormes sur-tout depuis la rue basse du pont jusqu'à la porte Paris, vînrent des plus beaux; j'en ai vus qui avoient plus de six pieds de circonférence. Le rempart du Sud-Est étoit aussi orné de trois belles allées de tilleuls, qui prenoient depuis l'entrée de la porte Châlons, jusqu'à la porte St. Thibauld. La beauté de ces arbres et l'odeur agréable qu'ils ré-

pandoient lorsqu'ils étoient en fleurs, faisoient regarder avec justice ce rempart comme une des choses les plus belles et les plus intéressantes d'Epernai. Quelle avarice, ou plutôt quelle ignorance destructive les a donc fait abattre ? ils le fûrent pourtant vers le commencement de la révolution, sans que la ville en eût tiré qu'un très foible avantage, et malgré l'opposition des gens sensés qui ne peuvent que couvrir de mépris le auteurs de tels ordres.

Quatre ans après cette plantation Epernai ressentît encore une partie de ses anciens malheurs. L'an 1725 fût pour la ville une année aussi malheureuse que celle de 1709. La pluie qui avoit commencé dès le mois d'Avril, n'avoit presque pas

An 1725.

Grand débordement des eaux.

Du Roche, pag. 651.

cessé pendant dix mois, et avoit enfin causé le débordement de la Marne, dont les eaux ravagèrent toutes les empouilles qui se trouvèrent sur ses bords. Les eaux fûrent si hautes, qu'elles passèrent par-dessus l'ancienne chaussée de Dizi. Ces pluies continuelles ruinèrent entièrement les vignes qui malgré la belle récolte qu'elles promettoient, ne donnèrent que peu de vin et de mauvaise qualité. Le peuple se trouvoit par conséquent encore une fois sans grain et sans moyens de s'en procurer, puisqu'il n'avoit que très peu de vin qu'il ne pouvoit vendre qu'à vil prix, et très difficilement.

An 1726. Ces terribles accidens n'empêchèrent pas le Gouvernement d'établir la perception en espèces du *cin-*

quantième sur tous les fruits de la terre. Et pour en faire monter les adjudications, une politique que je ne crains pas d'appeller cruelle, ordonna une levée de 60000 hommes de milice, qui se réuniroient à Épernai, et dont les adjudicataires du cinquantième seroient exempts pour leurs enfans. Cette exemption ne pouvoit manquer d'élever la perception du cinquantième, même au dixième, comme cela arriva dans un très grand nombre d'endroits.

Impôt sur tous les fruits.

Réunion à Epernai de 60000 hommes de milice.

Ce fût la même année, que pour procurer au pauvre peuple, pas même le pain dont il avoit besoin pour soutenir sa chétive existence, on commença à creuser la montagne de Mardeuil. Après les travaux durs et pénibles qu'on y fit, cette monta-

gne escarpée se trouva baissée de plus de dix mètres (30 pieds).

An 1730

Grande grêle qui ravage presque toute la Champagne.

Quatre ans après le débordement de la Marne, Épernai faillît encore être ravagé par une grêle dont on avoit jamais vu d'exemples. Ce fût le 4 Juillet 1730, que commença à Paris cet orage qui alla jusqu'à Vienne en Autriche, faire les mêmes ravages qu'il avoit faits sur-tout en Champagne. Toutes les vignes et les terres de l'Islé-de-france fûrent foudroyées. L'orage vînt directement jusqu'à Château-Thierri, dont le ruisseau fût enflé d'environ dix mètres (30 pieds) de large, mais cet orage se détourna ensuite un peu du côté du Nord, suivant toujours sa première direction, du Couchant à l'Est; alla casser les vîtres, thuiles

et

et ardoises de la ville de Reims, où il fît un dommage de 100000 écus (300000 francs) ; abyma également tout le Rethélois, sans qu'Epernai, spectateur effrayé d'un si terrible ouragan, eût essuyé la moindre perte.

Ce fût quelques années après cette horrible tempête qu'outre un jeu d'Arc fondé vers l'an 1100, sous le règne du Roi Philippe, et l'Arquebuse érigée en 1508 par Louis XII surnommé le père du peuple, il s'en forma une seconde connue sous le nom de Fusiliers, en exécution des ordres de M. le Prince de Rohan. Le jeu d'Arc et ces deux Arquebuses fûrent dissouts en 1790, conformément aux lois de la nouvelle Constitution qui ne reconnoissoient

An 1734.

Erection des Fusiliers.

plus que les Gardes - nationales qu'elles avoient établies. Les jardin et maison de l'ancienne Arquebuse ont été vendus comme biens nationaux; mais la maison des Fusiliers située sur le rempart extérieur du Sud-Est, a été regardée comme leur appartenante, et vendue comme telle par les Chevaliers eux-mêmes.

An 1740.

Grande famine.

Ce n'étoit plus l'ennemi qu'Epernai avoit à redouter. En sentinelle sur ses remparts, le Sparnacien n'attendoit plus pour se défendre, qu'un soldat farouche vînt l'attaquer. C'étoit la grêle, les gelées, le débordement des eaux, la famine enfin qui venoient le réduire au désespoir, sans que son courage pût écarter des ennemis si terribles. En 1740 une gelée ruina toutes les espérances

du cultivateur, et laissa la ville sans pain et sans presque aucun moyen de s'en procurer. Les cris des malheureux forcèrent la ville à faire une quête qui rapporta 513# 8ſ 3d et quelques boisseaux (1) de froment que donnèrent Md. Quatresous de la Motte, et M. Guillaume Quatresous de Partelaine. Mais qu'étoit-ce que cette recette pour tant de besoins ? On acheta ce qu'on pût de bled, et le peuple disputant aux animaux les plus immondes une triste nourriture, survêcût encore à sa misère.

An 1744. Grande route de Paris achevée.

Colbert alors Ministre de Louis XIV, dont les vues sages et utiles

(1) Le Boisseau mesure d'Epernai, équivaut à 2 décalitres 332 millièmes.

à la Patrie, lui ont mérité avec justice le surnom de Grand, avoit depuis plusieurs années fait tirer le plan d'un chemin royal de l'Allemagne à Paris. Par ce nouveau plan, l'ancien chemin de Jogasse et du fond des Quatre-maisons, se trouvoit abandonné, le nouveau devant passer le long du Fauboug de la Folie. Ce fût en 1744 qu'il fût achevé, et que cette belle route commença à être pratiquée. Ce fût pour toute la ville, même pour ceux à qui l'ancienne chaussée étoit profitable, un sujet de fête et d'alégresse, dans l'espérance qu'on avoit d'y voir un jour fleurir le commerce ; ce qui arriva en effet, et ce qui peut élever Epernai au rang des villes les plus commerçantes et les plus peuplées.

An 1749.

Plantation du Jar.

STAPART

Il y avoit vingt-huit ans que la ville avoit fait planter des arbres autour des remparts, mais ces promenades quoique belles, n'étoient pas fort fréquentées. On étoit habitué depuis bien des siècles, d'aller derrière la Motte dans le pré Dimanche, pour y respirer l'air et s'y récréer pendant les beaux jours de l'été. En 1749, on jugea à propos de planter d'autres promenades qui sans avoir l'agrément de l'ancienne, auroient au moins celui de la proximité. On résolût donc de faire cette promenade à la porte Châlons. Il y avoit alors à cette porte un ravelin qui étoit un fort beau morceau de fortification, très régulier, qui la couvroit; ce ravelin fût rasé, et le fossé dans lequel les Arquiers faisoient leur jeu d'Arc, fût

comblé, afin de niveler le terrein sur lequel on planta ces beaux ormes qui existent encore aujourd'hui.

Pour moi, j'eusse beaucoup mieux aimé faire planter cette promenade au pré Dimanche, j'avoue qu'elle eût exigé bien d'autres dépens que celle que nous avons, puisqu'il eût fallu faire un pont sur le fossé de la ville, et un autre sur le ruisseau de la Motte. Mais qu'on eût été bien dédommagé par la vue des sites champêtres qu'on y apperçoit, par l'air pur et frais qu'on y respire, par la vue du pont et de l'ancienne route de Dizi, continuellement couverte de voyageurs, par la beauté du cours du ruisseau de Cubri qui eût coulé au Midi des promenades, et celui de la Marne

au Nord. On eût afflué à ces promenades, par le Faubourg du pont, par celui d'Igni et de St. Laurent, et par le centre de la ville. Les arbres eussent poussé très aisément dans ce terrein, et eussent procuré en peu d'années un couvert de la plus grande beauté. On auroit pu employer plus utilement l'emplacement du Jar actuel, en y faisant bâtir des maisons qui auroient la plus grande valeur, se trouvant sur la route de Châlons, et en face de celle de Reims. On auroit pu enfin avec le produit de ces emplacemens, se procurer celui que je regrette.

Une des choses les plus utiles et les plus belles qu'on fît alors à Epernai, ce fût le pavé qui y existe, An 1750. Confecture du pavé d'Epernai.

Les guerres que la ville avoit eu à soutenir depuis tant de siècles, avoient empêché de la paver, et jusques-là depuis la paix, on ne l'avoit fait que partiellement et fort mal. Mais en 1750, M. de Caze de la Bove, Intendant de Champagne, secondant le zèle et le desir que lui avoit témoignés la ville, de faire rétablir entièrement le pavé d'Epernai, M. Daubigni, Lieutenant-général et Subdélégué se rendit à Châlons, où M. l'Intendant lui donna pour la confecture du pavé 1400# , l'autorisa en même temps, à imposer pendant cinq ans sur les tailles de l'Élection, 1800# par an, à imposer pareillement pendant cinq ans, 1000# par an sur la capitulation des *Taillables* de la ville. Les Privilégiés d'Epernai s'imposèrent en

entre, par un rôle particulier, à 1000# par an, aussi pendant cinq ans. Toutes ces impositions donnèrent la somme de 20400# qui suffirent pour faire ce beau pavé que nous avons, le Roi s'étant chargé de payer le montant de celui depuis la Folie jusqu'au haut du Fauxbourg St. Laurent. C'est donc aux bontés de M. de la Bove, que nous en sommes principalement redevables, et à qui nous devons un juste tribut de reconnoissance, que lui payèrent aussi avec empressement, Messieurs du Conseil de la ville d'Epernai, en demandant à M. l'Intendant, son portrait, pour le placer dans la boiserie qu'on faisoit faire alors à l'Hôtel de ville.

An 1754.

Démolition des murs et portes d'Epernai.

C'étoit le temps des grands changemens dans Epernai. Les Comtes Thibauld avoient fait environner la ville de gros murs qui avoient jusqu'à 7 et 8 pieds (2 mètres 7 décimètres) d'épaisseur. Le Baron de Rosni sur-tout, et depuis, Marie Médecis de Savoie avoient fait considérablement augmenter ces fortifications ; mais la France jouissant enfin d'une paix générale, Epernai ne crût plus jamais avoir besoin de forteresses, que sa position et l'art actuel d'assiéger les villes rendroient de nul effet. On jugea donc à propos de démolir les murs et les portes ; on commença par celle de Châlons. Cette porte étoit belle et fortifiée de deux bonnes tours qui en défendoient l'approche, ainsi que celles de Paris et St. Thibauld, qui

ne fûrent aussi démolies qu'en 1764 lorsqu'on acheva d'abattre le reste des murs de la ville.

Il y avoit au-dessus de la porte Châlons, une vierge de pierre, qu'on voit encore sur un autel de l'Eglise paroissiale. Cette vierge fort ancienne étoit dans les siècles précédens un objet de vénération pour tout le peuple. On lui attribuoit beaucoup de miracles, et entre autres celui d'avoir écarté tous les boulets dirigés contre elle. En effet, quoique cette statue ait vu plusieurs siéges, et que la porte au-dessus de laquelle elle étoit, ait éte souvent fort endommagée, on ne s'apperçoit pas quelle ait reçu la moindre atteinte, si non un coup de sabre que lui donnèrent les Calvinistes en 1586;

ce qui donna l'idée d'un autre miracle qu'accrédita bientôt le vulgaire, assurant qu'il étoit sorti du sang de la plaie.

An 1756.

Chemin de St. Martin à Epernai.

Deux ans après, la ville d'Epernai ainsi que St. Martin d'Ablois (1)

---

(1) Saint Martin d'Ablois est un gros bourg d'environ 320 maisons, à un Myriamètre (2 lieues) Sud-Ouest d'Epernai. Ce bourg est sans contredit l'endroit dont les environs offrent les vues les plus champêtres, les paysages les plus pittoresques et les plus variés. Des bois immenses, hérissés de rochers affreux l'environnent presque de toutes parts ; c'est de ces rochers que se tire ce nombre considérable de meules dont St. Martin fait son principal commerce. C'est aussi d'un de ces rochers haut de huit mètres (environ 25 pieds) et d'une grosseur merveilleuse, que sort cette belle fontaine qui forme le ruisseau de Cubri. Ce ruisseau est de toute la France celui sur lequel il se trouve peut-être le plus de moulins, dans un cours de si peu d'é-

se réunirent ensemble dans l'intention de faire faire une chaussée qui communiquât d'un endroit à l'autre. Jusques-là il n'y avoit eu qu'un chemin de traverse que les mauvais temps et la fréquentation journalière des voitures rendoient impratiquable une grande partie de l'année. On résolût donc de faire exécuter cet ouvrage qui ne se fit pourtant qu'en différens temps, n'ayant été achevé que quatre ou cinq ans après qu'il fût commencé.

Toutes ces chaussées rendirent Epernai extrêmement vivant. Ce fût celle de Paris qui fit l'agrandissement du Faubourg Saint Laurent. An 1760

Agrandissement du Faubourg S. Laurent.

---

tendue, puisqu'on n'y en compte pas moins de vingt, sans y comprendre deux papeteries et une scirie.

En 1760 ce n'étoit presque que terres labourables et jardins entourés de haies; c'est cependant aujourd'hui le Fauxbourg le plus beau et le plus peuplé de la ville, étant composé de plus de 200 maisons qui forment une rue principale, longue de 596 mèt. (290 toises), et large de 10 mèt. (environ 30 pieds).

An 1766.

Construction d'un nouveau Cimetière.

Il y avoit alors à Epernai deux cimetières qu'on appelloit, l'un le cimetière de la ville et l'autre le cimetière *des pauvres*. Le premier étoit au Nord de l'Eglise de St. Remi et le second autour du chœur de l'Eglise paroissiale. On n'y enterroit que les pauvres; cependant moyennant quelques petites rétributions, le riche, souvent par un raffinement du plus ridicule orgueil, se faisoit inhumer à côté du pauvre. Sans-

doute que celui-ci, fier et enorgueilli tressailloit d'alégresse en se voyant en si bonne compagnie; mais l'intérêt des vivans vînt interrompre cette satisfaction des morts. On fût contraint, pour conserver la salubrité de l'air, de choisir un autre emplacement où l'on enterrât et le riche et le pauvre. On résolût de mettre ce cimetière auprès de la Chapelle St. Laurent; et l'on acheta pour cet effet un terrein suffisant qu'on fît fermer de murs. Ce fût M. Taillerand de Périgord alors Coadjuteur de M. l'Archevêque de Reims, qui en fit la bénédiction. Depuis ce temps, c'est là que viennent se confondre l'homme voluptueux et le malheureux sans pain. C'est là que ces hommes turbulens ou qui se croient des philosophes,

viennent après avoir fait toute sorte de sottises et même de crimes, pourrir avec l'homme paisible et vertueux qui emporte les regrets et l'estime de tous ceux qu'il abandonne pour jamais. C'est là enfin que viendra l'homme hautain qui pendant qu'il existe, regarde du haut de sa sotte personne l'homme humble et timide; c'est là qu'il viendra pour y être foulé aux pieds de celui qu'il méprisoit tant pendant sa vie.

An 1768.

Construction du pont et de la chaussée de Dizi.

Après la construction d'un nouveau cimetière, on fit une chose d'une utilité publique et générale. Depuis des siècles le chemin d'Epernai à Reims étoit extrêmement malaisé; la chaussée qui régnoit le long de la Marne, et au bout de la-

quelle il y avoit un méchant pont, étoit souvent inondée par le débordement de la rivière, ou même couverte d'eaux croupissantes qui y faisoient de fort mauvais pas. Reims qui avoit avec Epernai des relations de commerce bien plus conséquentes qu'aujourd'hui, se réunit au Conseil de ville, pour prier Louis XV, de faire faire une nouvelle chaussée. Le Roi y consentit. On fit donc venir aussi-tôt des Ingénieurs pour en tracer le plan, et on employa une quantité considérable d'ouvriers pour l'exécuter. En moins de deux ans, la chaussée fût faite, ainsi que le pont qui se voyant si beau, fût honteux, comme le Mançanarès (1), de se trouver

(1) Le Mançanarès est un simple ruisseau, sur lequel Philippe II fit faire au-

sur un terreiu mouvant et sec la moitié de l'année.

Il étoit pourtant bien naturel de le placer sur la Marne, il n'en auroit eu que plus de majesté, et nous auroit évité le désagrément que nous éprouverons peut-être bientôt, de n'avoir qu'un bac, les arches du pont actuel commençant à s'écrouler. Dans mon hypothèse le pont auroit produit le même effet ; mais j'aurois voulu que le grand chemin prît au bas du marché au bled et passât par la Motte. Selon ce plan Epernai auroit eu aux quatre points cardinaux, quatre portes bien fréquentées et marchandes, et se seroit trouvé singu-

---

près de Madrid, un pont de la plus grande magnificence.

lièrement embelli. Quel génie malfaisant s'oppose donc continuellement aux établissemens les plus utiles et les plus beaux, ou quels sont donc ces hommes assez ennemis de leur patrie, pour vivre dans la plus criminelle insouciance sur ce qui l'intéresse tant ? Puisse-t-on au moins quelque jour, si jamais on est obligé de construire un nouveau pont, peser les raisons solides que j'apporte, et suivre cette idée.

. . . .

An 1772.

Construction des Cazernes d'Epernai.

Depuis la démolition des murs et des portes d'Epernai, les entrées de la ville à qui ces portes donnoient une certaine beauté, se trouvoient alors sans grâce, pour ne rien dire de plus. Le Conseil de ville résolût donc de faire élever sur l'emplacement des anciennes portes, quelque

édifice qui y suppléât, et il fût arrêté qu'on feroit bâtir à la porte Lucas, des Cazernes où seroit logée la Maréchaussée ou *Gendarmerie*. On fît aussi construire des Tournelles aux deux côtés de cette porte, ainsi que de celle de Châlons. Les Tournelles de la porte Lucas, hautes de 6 mètres 5 décimètres (20 pieds), fort étroites et bâties en forme de cônes, avec des pierres de meulières, étoient autrefois couronnées des armes de France. Les Tournelles de la porte Châlons, hautes de 8 mètres (25 pieds), larges de 3 mètres 2 décimètres (10 pieds), et bâties en pierres de tailles, étoient aussi couronnées d'une fleur-de-lys.

Depuis la construction de ces cabannes, chefs-d'œuvre de mauvais

goût ou d'ignorance, je pourrois même encore ajouter quelque chose de plus, vû les sommes considérables qu'elles coûtèrent, il ne se passa rien d'intéressant à Epernai jusqu'en 1782, où cette ville fût témoin d'un trait d'extravagance et de scélératesse dont l'histoire n'a jamais fourni et ne fournira peut-être jamais d'exemple. M. Rollet, Prieur et Curé d'Epernai, avoit depuis trois ans à son service un nommé Saint-Louis. Ce domestique beau garçon, plein de conduite ce sembloit, vif, propre et toujours gai, jouissoit de l'estime et de l'amitié générale; mais le malheureux, sous les dehors de l'honnête homme, cachoit l'âme la plus perverse, et ne craignît pas de voler à son maître une somme de 200 louis en or (4800 li.

An 1782.

Histoire curieuse d'un voleur nommé Saint-Louis, domestique du Curé d'Eper.

vres tournois) qu'il avoit en dépôt chez-lui. M. Rollet s'appercevant du vol, en soupçonna aussi-tôt Saint-Louis, et plein d'indignation contre lui, il alla sur-le-champ dénoncer son domestique. Cette conduite peu convenable sur-tout à un Ecclésiastique, le fit blâmer de la ville entière; M. Rollet reconnût lui-même ses torts, il voulût les réparer, mais il n'étoit plus temps. La Maréchaussée arriva le soir au Couvent où elle saisît et entraîna l'accusé malgré la résistance la plus vigoureuse et la plus triste.

Saint-Louis déclara naïvement son vol, et s'offrît à remettre sur-le-champ les 200 louis qu'il avoit cachés sur une armoire. D'après son propre aveu, on lui reprît l'argent volé, et

il fût condamné à être pendu sur la place d'Epernai. Cependant, suivant les formes ordinaires, on l'envoya à Paris, pour y faire reviser son jugement, il y fût également condamné à perdre la vie.

Il revenoit à Epernai, sur une voiture publique, pour y être exécuté; lorsqu'il fût auprès de Château-Thierri, quelqu'un lui fournît une lime avec laquelle il vînt à bout de rompre ses fers. Il coula adroitement en bas de la voiture, se glissa dans des brossailles où il se cacha sans que personne l'apperçût. Le lecteur creira sans-doute que ce malheureux se sauva bien vîte pour ne jamais reparoître et échapper ainsi à la mort. Point du tout; par une conduite aussi extravagante

qu'abominable, cet homme ne pensa plus qu'à se venger de son maître en l'assassinant, dût-il y périr lui-même. Il revient donc aussitôt à Epernai, parcourt la ville en plein jour, sans que personne ne soupçonnât que ce fût lui.

C'étoit le 24 Décembre veille de Noël, pendant la Messe de minuit, toute la ville étoit à l'Eglise, il y entre lui-même, la traverse effrontément, entre dans le couvent dont tout le monde étoit sorti, et pénètre dans la cuisine où voyant le pot au feu, il en tire un bon bouillon. Alors pensant à s'établir dans quelque endroit inhabité de la maison, ou dans quelques lieux voisins, afin d'être plus à même d'égorger le Prieur quand il en trouveroit l'oc-

casion

casion favorable, il pense à profiter du temps qui lui reste, avant que personne n'arrive, pour faire les provisions dont il a besoin ; prend les clefs de la dépense, des câves et celliers ; emporte pain, vin, viande et lits, et va bien vîte se loger dans un vaste clocher au-dessus des voûtes du chœur.

C'est là que livré aux réflexions les plus terribles, il s'engraisse encore, malgré les craintes et les remords que tout autre moins scélérat que lui, auroit dû nécessairement avoir en pareille circonstance. Mais rien ne l'inquiète, et comme si en volant au Couvent tout ce dont il avoit besoin, il êut dû demeurer toute sa vie dans ce clocher, il en descendoit tranquillement chaque nuit,

pour aller se promener ; revenoit ensuite roder autour des appartemens de l'Abbaye, en enlevant tout ce qu'il croyoit lui convenir, braise, charbon, plats, serviettes, rasoirs, poudre et miroir, aimant sans-doute le malheureux qu'il-étoit, à se parer encore. Il n'oublioit pas non plus ce qui pouvoit satisfaire sa gourmandise et son intempérance. Il avoit un grand brot qu'il emplissoit exactement tous les jours de vin blanc de première qualité, il avoit même emporté dans son affreuse retraite, jusqu'à une marmite dans laquelle il faisoit son potage.

Mais cette manière de vivre devoit avoir un terme. Un jour qu'il cherchoit à s'insinuer du clocher

dans le Couvent, il vînt pour percer un mur qui étoit presqu'au-dessus de la chambre du Prieur. C'étoit l'heure de midi, il croyoit par conséquent à table tout le monde de la maison ; mais il ne savoit pas que M. Rollet ayant été invité à diner en ville, étoit resté à sa chambre ce jour là. Le Prieur entend donc au-dessus de sa tête plusieurs coups sourds, il en avoit déjà entendus de pareils depuis quelques jours. Quoiqu'il n'étoit pas naturel de soupçonner que ce fût Saint-Louis, il le soupçonna cependant. Il descend aussi-tôt, informe la Communauté du bruit qu'il vient d'entendre, ainsi que des craintes qu'il en conçoit.

Il y avoit alors au Couvent un Religieux peu timide nommé Co-

fardeau, ce Religieux demande à son Prieur la permission de monter au clocher, du côté duquel venoit le bruit; prend avec lui deux pistolets, arrive bientôt à la porte; mais il la trouve barricadée en dedans. Il ne s'en émeut pas davantage, il fonce la porte, monte hardiment et parvient au haut du clocher. Mais quel étonnement et quelle frayeur! de la vaisselle, un lit, du feu dans cet endroit! il décharge ses deux pistolets au milieu du clocher, et descend promptement, non sans être ému, déclarant tout ce qu'il vient de voir.

On ne douta plus d'après ce rapport qu'il ne se passât quelque chose de particulier. En moins de six minutes, la ville entière en est in-

formée. Une foule immense de monde de toutes qualités se rend au Couvent ou dans les rues, tandis que la Maréchaussée arrive bien armée, monte au clocher où l'on trouve, comme on l'avoit déjà dit, un bon brasier et un pot plein de viande qui bouilloit devant le feu.

On cherche de tous côtés après le misérable propriétaire de ce triste et surprenant ménage, sans qu'on puisse jamais le trouver. Cependant, un jeune enfant, sans prévoir le danger auquel il s'expose, monte au plus haut de la flèche, apperçoit des pieds; le voilà s'ecrie-t-il aussi-tôt. Saint-Louis sans s'émouvoir davantage, lui dit de se taire; mais l'enfant le reconnoissant à sa voix : c'est Saint-Louis,

s'écrie-t-il de nouveau. Alors il n'y eût plus pour lui de pardon, il fallût descendre quelque résistance qu'il fit. On le garrotte et le conduit en prison, d'où il sortît le deuxième jour, pour être pendu, le 17 Janvier.

Cet homme avoit les inclinations les plus basses. On s'étoit déjà apperçu dans plusieurs maisons, de son peu de fidélité, ce qui l'en avoit fait chasser. M. Rollet même, quoiqu'il fût arrêté, vouloit encore lui sauver la vie, en s'intéressant pour lui auprès de Mesdames de France, alors au Château de Louvois; (1) mais cet homme lâche et méprisable

(1) Louvois est un village d'environ 200 feux, à un myriamètre 5 kilomètre (3 li.)

répondit à celui qui étoit chargé de lui faire connoître les bonnes intentions de M. Rollet : qu'il aimoit mieux être pendu sur la place d'Epernai, que d'être déporté dans les Isles. Il se réconcilia pourtant à la mort, et témoigna à M. le Pri-

---

Nord-Est d'Epernai. Cet endroit étoit autrefois célèbre par les Seigneurs illustres auxquels il appartenoit et sur-tout depuis que Mesdames de France, Tantes du Roi, en avoient acheté le Château. Ce Château situé au Nord du village, étoit de la plus grande beauté; une architecture noble, des bâtimens vastes, commodes et ornés de tout ce que l'art et la richesse ont de plus superbe et de plus précieux; des jardins magnifiques, un parc immense en faisoient un palais digne des Princesses qui l'habitoient, et qui en 1782 et 1787, en avoient fait un lieu enchanté, par la Cour brillante et nombreuse qu'elles y avoient, et par la foule du peuple qui accouroit de quatre et cinq lieues pour les y voir.

sur combien ses discours et ses exhortations l'avoient touché, en lui remettant, lorsqu'ils étoient tête à tête, un couteau qu'il tira de sa manche, et avec lequel il pouvoit l'assassiner au milieu même de la prison.

Mais cessons de nous entretenir de crimes, et soulageons notre cœur fatigué d'un récit qui n'est propre qu'à nous rappeller la foiblesse et la sottise des hommes, par le récit glorieux d'actes de vertus et de bienfaisance trop peu imités. Venez donc tous illustres bienfaiteurs d'Epernai, venez joindre vos noms aux noms respectables que je vais prononcer; venez encore recevoir ici le juste tribut d'éloges et de reconnoissance que vous doit cette ville. Ve-

nez aussi, vertueux Briçonnet, sensible Abbé Valot, vous n'êtes pas les seuls amis de votre pays, M. de la Fage, son épouse et sa belle-sœur ont aussi bien mérité de leur Patrie.

Depuis long-temps l'âme sensible souffroit en voyant des pauvres femmes en couche manquer des secours les plus indispensables à l'humanité souffrante, et sur-tout à l'innocent, qui en recevant le jour, venoit partager nos peines. M.re N. de Serpes, Chevalier, Seigneur de la Fage et de Chévigni, Chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis, ancien Lieutenant-Colonel de la Légion de Soubise; Dame Marguerite Antonie de Guérin de Bruslard son épouse, et Demoiselle Ma-

An 1784. Donnation de M. de la Fage et Mll. de Bruslard, pour le soulagement des pauvres femmes en couche d'Epernai.

rie Marguerite de Bruslard voulûrent adoucir ces peines, en procurant à ces femmes et enfans les secours qu'il leur étoit possible. Ils donnèrent à la ville, le 31 Mai 1784, la somme de 4000* » sans en exi-
» ger ni titres ni reconnoissance,
» priant seulement les Officiers mu-
» nicipaux à l'honneur desquels ils
» s'en rapportent, que le revenu de
» 200* provenant des 4000* don-
» nées, fût employé annuellement
» et à perpétuité, pour le soulage-
» ment des pauvres femmes en
» couche; à leur procurer, 1.° trois
» draps, deux chemises et les lin-
» ges nécessaires à l'enfant nouvel-
» lement né. 2.° 3* pour bouillon.
» 3.° Quarante sols à la sage-fem-
» me qui soignera chacune desdites
» femmes. »

La ville, pour témoigner une partie de sa reconnoissance aux donnateurs, et en perpétuer le souvenir, fit ériger un Monument qu'elle plaça dans la principale salle de son Hôtel, arrêtant en même temps que lecture en seroit faite à chaque installation de Maire.

Il y avoit alors au bas de la tour du Belier, proche de l'écluse, un petit pont de bois dont le passage étoit fort difficile et même dangereux; la ville y fit construire un pont de pierre tel que nous le voyons. On baissa le rempart de plus d'un mètre 7 déc. (5 pieds), depuis ce pont jusqu'à la porte St. Thibauld, et on fit porter les terres dans le fossé du Couchant, afin d'élargir le chemin qui règne le long du ruisseau de Cubri. Construction du pont du Belier.

Le pont est utile, mais l'abaissement des terres tel qu'on l'a fait, n'est certainement pas bien beau. On pourroit pourtant, sur-tout depuis le pont du Belier jusqu'à la porte Paris, faire une promenade des plus gentilles; ce seroit de faire creuser le fossé pour l'écoulement des grandes eaux, et de le faire remplir de la largeur de deux mètres, en permettant aux citoyens d'y jeter leurs décombres. Par ce moyen, on auroit deux allées d'arbres magnifiques qui formeroient un couvert que la fraicheur du ruisseau rendroit en été des plus charmans. Ces allées seroient belles sur-tout et agréables auprès de la porte Lucas, se trouvant continuellement fréquentées par un grand nombre d'habitans des quartiers environnans.

An 1787.

Mais les dilapidations, les profusions, les désordres, les crimes mêmes de toute espèce qui se commettoient alors à la cour, sappoient sourdement les fondemens du Trône, préparoient la perte irrévocable du Monarque et le bouleversement entier de la France. Le trésor étoit épuisé d'argent et l'Etat chargé de dettes. Tout ce qu'il y avoit de François éclairés trembloit dans la perspective affreuse qui s'offroit, tandis qu'on endormoit le peuple au milieu des fêtes et des jeux publics. Louis XVI s'éveilla pourtant en se voyant sur les bords de l'abyme. Il convoque donc à Paris l'assemblée des Notables, et les charge de sauver l'Etat chancelant, en rétablissant les finances, et en pourvoyant à la réforme de tant d'autres abus.

Etablissement d'une Commission intermédiaire à Epernai

Cette assemblée voulant s'environner de plus de lumières, établît partout le Royaume des Commissions intermédiaires, composées chacune d'un Membre du Clergé, d'un autre de la Noblesse et de deux du Tiers-Etat. On en établît une à Epernai, composée de M.[rs] Hibert, Prieur des Bénédictins d'Hautvillers pour le Clergé; Legoix des Marais pour la Noblesse; Vol, ancien Lieutenant-général au Baillage de Chatillon-sur-Marne; et Gillet, ancien Procureur du Roi au Grenier à sel d'Epernai, pour le Tiers-Etat. M. de Marassé, ancien Brigadier des armées du Roi, fût élu Procureur-Syndic pour les deux premiers ordres; M. Morel, Procureur-Syndic pour le Tiers-Etat; et M. Arnoult, anc. Juge Seig[l]. en fût Secrétaire.

Depuis qu'Epernai étoit sorti du Domaine des Comtes de Champagne pour passer en 1284 dans celui du Roi Philippe IV, la ville s'étoit vue enrichie de plusieurs établissemens fort utiles; elle n'avoit plus à la vérité une Châtellenie si étendue, ni d'Hôpital pour les étrangers, ni heureusement celui de la Léproserie, et l'Abbaye d'Igni n'existoit plus depuis long-temps; mais elle avoit une Maîtrise des eaux et forêts, qui fût transférée à Reims en 1702, et en dédomagement de laquelle on avoit donné à Epernai une Gruerie qui n'étoit que le Symptome d'une Jurisdiction, à raison de la conscription de son arrondissement. La ville avoit aussi une Maîtrise réservée pour connoître des délits forestiers du Duc de Bouillon

Etat d'Epernai depuis l'an 1284.

ci-devant Seigneur d'Epernai, dont le titre féodal étoit connu sous la dénomination de Prévoté. Elle avoit un Grenier à sel, une Brigade de Maréchaussée, une Subdélégation, un Baillage royal, une Direction des Aides et recette particulière des finances, une Traite foraine, un Grand Bailli d'épée et une Election dont la circonférence étoit de trente lieues. Elle avoit en outre un Couvent de R. Pères Minimes, dans l'ancienne maison de St. Remi dont ils occupoient l'Eglise; un autre de Religieuses Ursulines, au Nord de la ville; et de plus l'Abbaye de St. Martin; enfin, le Collège et l'Aumônerie ou Hôpital de la ville, dans lequel Madame veuve Cocbert de Reims fonda deux lits, pour deux vieillards indigens d'Ay.

An 1789.

Assemblée des Etats généraux.

Mais presque toutes ces belles institutions vont disparoître. Nous touchons aux momens de grands et terribles changemens. Nous voilà arrivés à cette époque à jamais célèbre, nous voilà en 1789.

Mon âme devient triste, ma plume n'écrit mes pensées que lentement et avec peine, au souvenir des crimes, des malheurs sans nombre et de la barbarie dont nous avons été tous les témoins. Que ne puis-je donc sur un papier noir, tracer avec des larmes amères le récit qu'il me reste encore à faire! Philosophie, siècle de *lumières*, où sont vos trophées, où sont ces institutions magnifiques, où sont ces jours de bonheur et de prospérité que vous nous promettiez avec tant d'em-

phase ? Insensés, ah ! où sont plutôt vos victimes, où sont ces monumens des arts et des sciences ? Regardez à vos pieds, vous marchez sans frémir sur leurs débris et leurs ruines votre ouvrage. Mais ô mes Concitoyens, calmez vos soupirs et votre indignation, si des pages entières peuvent faire sanglotter votre cœur, vous en trouverez aussi qui le feront tressaillir, en lui rappellant des circonstances où la vertu sût reprendre son empire.

Le peuple accablé de misères, et gémissant sous le poids des abus que causoient les privilèges, les Aides, les Gabelles etc., voyoit avec transport les Etats-généraux s'assembler; il est si doux pour le malheureux de se faire une innocente illusion !

Déjà il croyoit tenir à son pot, la poule d'Henri IV; déjà il croyoit en travaillant, trouver dans la culture de son petit champ, de quoi satisfaire ses besoins peu nombreux, et vivre tranquillement au milieu d'une famille chérie, pauvre encore, mais heureuse. Il fût déçu, eh! qui ne le fût pas?......... Citoyens, que ces réflexions cessent de vous affliger, levez hardiment la tête, le règne de l'ignorance et du crime est passé pour jamais, l'aurore du bonheur commence à luire; déjà un Gouvernement juste et plein de sagesse vous en fait goûter les prémices, douteriez-vous d'en cueillir bientôt les fruits à pleines mains.

District d'Epernai.

Par la nouvelle Constitution de l'Etat, Louis XVI ayant été déclaré

Roi des François, on changea l'ancienne division de la France en Départemens et Districts. Epernai selon cette division, fût Chef-lieu d'un des six Districts du Département de la Marne; et les Subdélégations, Baillages, Elections etc., ayant été supprimés, on y établît une Administration composée de cinq Membres, qu'on appella Directoire du District, et de seize autres Membres qui en formoient le Conseil. Il y avoit aussi un Tribunal civil et criminel qui étoit ainsi que le District, de 15 myriamètres (30 lieues) de circonférence, et composé des dix Cantons d'Epernai, Avize, Montmort, Saint Martin d'Ablois, Dormans, Chatillon-sur-Marne, Dameri, Hautvillers, Ay et Louvois, qui comprenoient 84 Com-

munes dont la population se montoit à 45000 âmes.

L'enthousiasme étoit alors général, il n'y avoit pas jusqu'au citoyen le plus pauvre qui ne se fît une joie douce et même un honneur de porter l'habit national. La jeunesse bouilloit d'impatience d'aller se mesurer avec l'ennemi, dans le desir qu'elle avoit de repousser, disoit-on alors, de lâches esclaves qui vouloient s'opposer au bonheur de la France. De tous les environs, un nombre considérable de jeunes gens affluoit au Directoire du District d'Epernai, pour s'y faire enrôler, et formèrent même un bataillon de 900 hommes qui marcha aux frontières.

Enthousiasme des Sparnaciens.

Jamais peuple ne vît la jeunesse

avoir tant de goût pour les armes, c'étoit un jour de fête que celui où l'on se faisoit inscrire pour partir. On voyoit les jeunes Volontaires arriver à Epernai tout en buvant et chantant, ayant à leur tête des tambours et des violons au son desquels ils dansoient au milieu des rues. Par-tout on n'entendoit que les cris mille fois répétés de vive la Nation, vive le Roi. Les pères partageoient l'alégresse de leurs fils, les embrassoient en partant, et les eussent même méprisés, s'ils n'eussent pas montré autant de zèle que leurs camarades. Partez leur disoient-ils, allez vaincre l'ennemi qui nous menace, et malheur à quiconque en votre absence se montreroit *Aristocrate*. Ils tînrent leur parole; quelques têtes exaltées se permîrent plu-

sieurs injures et certaines voies de fait envers des citoyens paisibles à qui ils donnoient gratis cette odieuse dénomination.

Catastrophe du régiment de Lansbeck

Mais un jour, ce ne fût plus à des citoyens qu'ils s'adressèrent. Le Régiment de Lansbeck, Royal Allemand, arrivoit à Epernai pour y loger, on savoit que ce Régiment ne s'étoit pas bien conduit à Paris, il n'en fallût pas davantage pour le faire détester *souverainement* du peuple. Les Sparnaciens pleins de ce caractère que montrèrent si souvent leurs ancêtres, dans des occasions à peu près semblables, se réunîrent et jurèrent de ne pas laisser entrer dans leur ville le Régiment anti-patriote. Les esprits commençoient à s'échauffer, la Municipalité sentit la

nécessité qu'il y avoit d'user de précautions dans cette circonstance critique; on résolût donc de prévenir le Commandant de ne point irriter le peuple par une résistance inconsidérée.

Cependant le Régiment arriva aux portes d'Epernai, le sabre nud sur l'épaule, comme c'est de coutume en entrant dans les villes. Mais le peuple furieux s'écria à haute voix: » à bas les sabres, vous n'entrerez » pas. » Tous les citoyens honnêtes tremblèrent alors dans la crainte qu'il n'en résultât quelque catastrophe; mais ce Régiment le plus beau qui fût, se comporta avec une prudence et une sagesse dont on voit peu d'exemples. Il n'entra pas, préférant la paix civile à sa propre satisfaction.

C'étoit

C'étoit une chose pitoyable que de voir ces hommes tristes et abattus, sans logemens et sans étapes pour eux ni leurs chevaux, demander humblement une poignée de foin pour ces bêtes épuisées de fatigues, et quelque peu de paille pour se coucher où l'on jugeroit à propos. Des citoyens leur fournirent pourtant quelques petits secours, et le Régiment partît tranquillement le lendemain, pour aller presque aussi-tôt passer à l'étranger.

Après les mauvais traitemens que le Régiment de Lansbeck avoit essuyés à Epernai, on pensa à faire la place *de la Liberté*. Cette place extrêmement vaste et qui seroit

Fondation de la place de la Liberté.

des plus belles, si elle étoit environnée de maisons marchandes n'étoit autrefois qu'un jardin appartenant à lAbbaye de St. Martin. Ce jardin avoit une grande porte cochère sur la place Notre-Dame, en face de l'ancien Hôtel de ville, et étoit entouré d'un mur haut de 3 m. (9 pieds), qui s'approchoit régulièrement à 6 mètres (environ 18 pieds) des maisons qui sont au Midi et au Couchant de la place. On fit donc abattre ce mur qui faisoit le plus laid effet au milieu de la ville. On mît le terrein de niveau, et on le pava ensuite.

Translation d'une partie de l'ancien marché sur la place de la Liberté.

Depuis long-temps, on sentoit le besoin d'avoir une autre place que l'ancienne, où l'on pût faire le marché. L'affluence du peuple et

des Marchands forains, le passage considérable et dangereux de la route de Paris, au milieu d'une foule de monde, avoit fait sentir plus d'une fois cette nécessité. La nouvelle place de la Liberté fût donc précisément ce que l'on desiroit, et elle ne fût pas plutôt achevée, qu'on y établît le marché aux légumes et aux fruits. Par ce moyen l'ancienne place se trouva plus libre, le peuple et les Marchands moins pressés et moins gênés, la place de la Liberté belle et florissante, et la ville extrêmement embellie.

C'étoit encore le temps des beaux établissemens. Thomas Isidore Paroissien en fit un des plus intéres- An 1790.

Etablissement d'une Imprimerie à Epernai.

sans. Depuis la fondation d'Epernai ou plutôt depuis l'invention de l'Imprimerie, cette ville n'en avoit point vue dans ses murs ; Paroissien résolût d'y en dresser une dont l'utilité est sans-doute des plus grandes, dans un arrondissement tel que celui d'Epernai, pourvu toutefois que cette Imprimerie se trouve toujours dans les mains d'un homme sage dont les principes et la probité soient reconnus ; car, qui ignore les maux, ainsi que tout le bien que produisît cet art presque divin et le plus beau après l'écriture, que pouvoient inventer les hommes ? art mille fois plus terrible quand on en abuse, que ne l'est la foudre elle-même ou la poudre à canon qui désole la triste et malheureuse humanité ; art aussi le plus beau présent que pou-

voit faire le Ciel aux mortels vertueux et vraiment philosophes (1).

Hommes instruits et amateurs des beaux-arts, Citoyens de quelque rang que vous soyez, suspendez à présent les transports de votre joie, je vais vous entretenir de crimes et d'horreurs. Notre Patrie se couvre de deuil, le premier Magistrat de la France est insulté, outragé dans ses murs, vos plus beaux établissemens sont renversés, le sang de vos concitoyens va couler. An 1791.

(1) Soutien du temple de mémoire,
Elle transmet les faits à la postérité;
Les arts, les sciences, l'histoire
Lui doivent l'immortalité.

Des faits éloignés de nos yeux
Ses caractères nous instruisent,
Et par son art ingénieux,
Tous les talens s'immortalisent.

Passage de Louis XVI. par Epernai.

Le 19 Juin à 2 heures après midi, le Sparnacien extasié s'entretenoit avec complaisance d'une révolution qu'il croyoit devoir faire son bonheur ; lorsque tout-à-coup la cloche d'alarme répandit par-tout la terreur. On court aux armes, et en moins de trois heures, plus de 10000 hommes jeunes et vieux accourent de trois et quatre lieues loin, armés de fourches, de faux et de croissans, pour anéantir leur ennemi ; malheur au téméraire qui ose s'avancer, chacun est prêt à verser son sang pour la Patrie. Mais terreur vaine, concours inutile et ridicule, c'est un Roi isolé mais fugitif qu'on ramène. A cinq heures il est dans les murs d'Epernai, il s'y arrête avec la Reine son épouse et son fils, pour se rafraîchir,

mais bien plutôt pour avaler à longs traits la coupe de l'amertume. Des Citoyens égarés qui se qualifient de Patriotes, accablent d'injures et de reproches Louis XVI encore leur Roi. Il part, des milliers d'hommes saisis cependant de respect, mais qui ne peuvent lui pardonner qu'il les ait ainsi abandonnés, entourent sa voiture. Hommes qui respectez encore l'autorité et le malheur, ne craignez rien, il arrivera sans infortune à Paris, c'est là que sur un échafaud, la Providence a décrété qu'il termineroit ses jours pleins de tristesse.

Déjà le temps est venu où conformément à la Constitution, toutes les Communautés furent obligées de se dissoudre. Comtes Thibauld, Dissolution des Commu. et Collège d'Epernai.

Pupin, Fagnier, Charuel, souffrez que j'aille sur votre tombe, l'arroser de mes larmes. Les belles institutions que vous aviez faites au Collège d'Epernai sont aussi supprimées, tous les biens que vous aviez laissés sont vendus, les Régens que vous aviez établis sont chassés, la jeunesse est sans éducation!

Filles Chrétiennes et vertueuses, à qui le desir de vous rendre utiles fît quitter le monde, pour vous ensevelir dans un cloître et vous livrer plus librement et à perpétuité à l'instruction des jeunes enfans, vos vœux ne sont pas exaucés. De saintes filles ont à la vérité marché sur vos traces depuis 1631, mais une force majeure suspend leurs

pas, à présent elles sont elles-mêmes dispersées, abandonnées et beaucoup sans presque aucun moyen d'existence; tandis que des milliers d'êtres innocens en but aux plus grands scandales, témoins des désordres les plus affreux, réclament à grands cris leurs leçons et leurs bons exemples.

Mères honnêtes, mères tendres, je vous vois verser des pleurs; pères sensibles, je vous entends soupirer, ah! donnez un libre cours à votre douleur, elle ne fût jamais plus légitime.

Mais quel tumulte frappe mes oreilles, que veut ce tambour qui bat la générale? c'est le Duc de Brunswick à la tête d'une armée considérable qui s'avance sur Châ-

An 1792.

Les Sparnaciens marchent contre le Duc de Brunswick.

lons, qui menace Epernai et toute la Champagne. A ces mots toute la ville court aux armes, 700 Sparnaciens commandés par M. Moreau-Gillet, n'écoutent plus que la voix de la Patrie qui les appelle. On court à Châlons au-devant de l'ennemi; les femmes mêmes, loin de regretter ou d'arrêter leurs maris, les embrassent en les encourageant davantage. Malheur à l'homme timide, l'infirmité même aux yeux d'un peuple exalté et furieux, n'est plus un titre d'exemption. En vain un vieillard nommé Collet allègue-t-il ces mêmes infirmités et son âge; un malheureux que je ne veux pas connoître, lui porte un coup de faux sur la tête, lui coupe l'épaule et lui fait enfin une blessure dont il ne tarda pas à mourir.

Cependant le bataillon arrive sur la place de ville de Châlons ; mais quelles scènes horribles viennent se passer ! des monstres à face humaine apportent au bout d'une pique, et comme en triomphe, une tête à cheveux blancs dont le sang découle encore sur leur sale figure. A cette vue tous les cœurs sont saisis d'effroi ; mais Moreau plein de ce courage qu'inspirent la vertu et l'horreur de tels attentats, n'écoute que le cri de sa conscience et de l'humanité qui lui demande vengeance. » Bataillon, s'écrie-t-il d'une voix forte à ses compatriotes, souf» frirez-vous qu'on égorge ainsi à » vos yeux vos concitoyens, *chargez armes*........ Cet ordre fût un coup de foudre pour cette vile canaille ; en moins de trois minu-

Attentats horribles commis à Châlons.

Conduite généreuse du Batail. d'Epernai et de son Commandant.

tès cette tourbe meurtrière qui naguère pleine de cette audace que donne le crime, faisoit trembler tout Châlons, se dissipa comme un éclair. Le tumulte étoit si grand, que la porte Marne ne suffisoit pas à la fuite précipitée de ce malheureux peuple, qui à une lieue des murs de sa ville, croyoit encore voir Moreau et son Bataillon, le poursuivre et se venger.

Cette conduite généreuse et au-dessus de toute éloge en pareille circonstance, mérita au Bataillon d'Epernai et à Monsieur Moreau son Commandant, toute la reconnoissance de la ville de Châlons qui lui devoit son salut. Roland, Ministre de l'Intérieur, lui en témoigna aussi sa gratitude et celle

du Pouvoir exécutif, dans les termes les plus flatteurs pour lui et pour les Citoyens vertueux autant que braves qu'il avoit alors sous son commandement (1).

---

(1) Copie des lettres de félicitation, envoyées par le Conseil-général permanent de la Commune de Châlons, et par le Ministre de l'Intérieur, à M. Moreau, Commandant de la Garde-nationale d'Epernai.

Paris, le 4 Septembre 1792, l'an 4 de la Liberté.

J'apprends avec émotion, Monsieur, que dans un moment de trouble qu'ont causé à Châlons, des brigands qui s'étoient mêlés parmi la foule des bons Citoyens que le danger de la Patrie y faisoit accourir, la brave Garde-nationale d'Epernai que vous commandez, a déployé le courage le plus héroïque, et que vous-même vous avez arrêté de votre propre main, un de ces scélérats indignes du nom de François, qui portoit en triomphe la tête du respec-

Cependant, le danger devient moins pressant, la France ne man-

---

table vieillard inhumainement massacré par eux.

Dites Monsieur à vos braves frères d'armes, que le Pouvoir exécutif est touché de la conduite qu'ils ont tenue dans cette circonstance, et que le zèle avec lequel ils se sont portés à faire respecter les personnes et les propriétés, lui est un sûr garant de l'intrépidité avec laquelle ils combattront nos ennemis.

Pour vous, Monsieur, vous portez déjà la récompense de votre belle action; elle est dans votre cœur. Si le Corps que vous commandez est digne de vous, vous êtes digne de lui.

Le Ministre de l'Intérieur,
ROLAND.

CHALONS, Département de la Marne, le 6 Septembre 1792, l'an 4 de la Liberté, et le premier de l'Egalité.

LA Commune de cette ville n'oubliera jamais Monsieur le Commandant, le service important que vous lui avez rendu le 2 de ce mois. Grâces à votre patriotis-

que pas de défenseurs, mais les vivres deviennent rares pour une si

---

me et à votre courage soutenu par celui de vos braves frères d'armes, les lâches assassins qui ont trempé si horriblement leurs mains dans le sang d'un malheureux vieillard, recevront le juste châtiment qui leur est dû.

En arrêtant le crime dans sa marche ou plutôt dans sa source, vous avez mis à couvert des têtes innocentes, que des scélérats avoient vouées à la proscription et à la mort.

Cet acte de justice et de bravoure ne nous a point étonné : *vous êtes François*. Mais qu'il seroit à desirer que comme vous, Monsieur, tous ceux qui ont ceint l'épée pour la défense de la Patrie, ne s'en servissent jamais que pour exterminer ses ennemis.

Nous n'avons qu'un regret ; c'est que la multiplicité des affaires qui nous accablent, ne nous aient pas permis de vous en témoigner plutôt toute l'étendue de notre reconnoissance. Nous vous prions d'être auprès de vos frères d'armes, l'in-

grande quantité de monde. Le bataillon d'Epernai fût donc obligé de revenir dans ses foyers, pour y être encore témoin de l'enthousiasme de toute la jeunesse. Cette jeunesse qui cinq ans auparavant, s'étoit déjà enrôlée pour la défense de la Royauté constitutionnelle, n'en montra pas moins d'ardeur pour marcher sous les étendards de la République. A la voix de la Patrie, un nouveau bataillon

Formation d'un nouveau bataillon de volontaires à Epernai.

terprête des sentimens de cordialité qui unissent les Membres du Conseil-général permanent de la Commune de Châlons.

Signé Moignon, Maire; Bablot D. M. Derosne; Camaulx; Regnault père; Odon; Carlet; Bourdon; Failly; Malval; L. Hardy; Mathieu; Lohien; Boissel; Varnier.

E. F. Pier fils, Président de la Commune, et Petit, Secrétaire-général.

semblable au précédent se forme avec un plaisir égal. Hardi, alors habitant d'Epernai en est choisi pour Commandant, et le conduit valeureusement au champ de bataille ; c'est là que sa conduite militaire le fit nommer Général de division.

Progrès du Duc de Brunswick.

Le Prussien n'en faisoit pas moins de progrès, déjà il avoit pris Longwi et Verdun. La majeure partie de la Champagne étoit en son pouvoir ; Epernai avoit lieu de craindre pour soi-même, l'intérêt devînt plus grand, c'étoient leurs propriétés et leur existence que les Sparnaciens avoient à défendre. Ils s'empressent donc, aidés du Régiment d'Anjou alors en garnison à Epernai, d'y faire les fortifications que permettent la localité et les circons-

tances. L'ennemi menaçoit le Nord de la ville, on fit une redoute composée de cinq embrasures à l'entrée du pont de Marne, afin d'en empêcher l'approche. Mais cette redoute étoit peu de chose, et le Duc de Brunswick en l'attaquant, n'eût pas manqué de s'en emparer bientôt. Heureusement pour la ville, les pertes et les maladies qu'il essuya au camp de la Lune proche Ste. Manéhould, le forcèrent à évacuer la Champagne et à se retirer entièrement en Prusse.

Les Sparnaciens maltraitent le Régiment d'Irlande.

Cette retraite des Prussiens n'inspira que plus d'ardeur aux Sparnaciens, ainsi qu'à toute la France. Quiconque ne se fût pas montré révolutionnaire, se fût exposé considérablement, et eût été même sou-

vent au risque de perdre la vie. Ce fût dans ce cas que se trouva le Régiment d'Irlande en passant par Epernai. On s'apperçût que ces hommes conduisoient des caisses de cocardes blanches. A ce bruit, la ville entière est sur pied, il ne s'agit pas moins que d'une conspiration formelle et évidente, les conducteurs de pareilles cocardes méritent la mort; il n'y a point de doute cependant que ces malheureux Irlandois ignoroient ce qu'ils conduisoient, ils n'en fûrent pas plus épargnés pour cela. Il y en avoit une compagnie à Chouilli, la Garde-nationale d'Epernai s'y rendît. Ces malheureux qui croyoient qu'on venoit les égorger, se cachoient par-tout en demandant grâce, ou se sauvoient en poussant des

cris horribles. Cette aventure n'eût pourtant point de suites plus fâcheuses, mais le Régiment fût dissout quelque temps après, et se dispersa par toute la France.

Il y avoit déjà trois ans, qu'on avoit sagement embelli la ville, en abattant le grand mur du jardin de l'Abbaye qui occupoit les deux tiers de la place de la Liberté actuelle; on vendît encore quatre autres emplacemens. 1.° La platte-forme de la tour du Belier, sur laquelle on n'a encore rien construit. 2.° Le rempart intérieur et occidental de la ville, sur lequel on a bâti cinq maisons. 3°. Le jardin des Arquebusiers, au travers duquel on fît une rue, en face de celle de Brugni, et au bout, un

pont de bois qui conduit sur le rempart du moulin brûlé.

Au lieu de vendre l'Arquebuse, et le rempart intérieur qui est proche du pont rouge, on eût mieux fait selon moi, de continuer ce rempart ; on auroit eu l'agrément de pouvoir faire le tour de la ville, en dedans aussi bien qu'en dehors, ce qui sans-doute, eût été fort gentil. Mais ce que l'on fît de mieux, ce fût de vendre, comme je viens de le dire plus haut, le cimetière de pauvres; ce cimetière avoit sur la rue de la porte Châlons, un mur de 30 mètres (environ 15 toises) de long, et de 4 mètres (12 pieds) de haut, ce qui formoit un coup-d'œil désagréable dans cette rue qui est la plus fréquentée de la ville. On y bâtît

cinq maisons, après en avoir préalablement enlevé près de 3 mètres (9 pieds) de terre et de cadavres pulvérisés, qui s'élevoient au-dessus du pavé. N'ayant pas pu alors, malheureusement, distinguer le crâne ou les os pourris du riche, d'avec ceux du pauvre, ils fûrent tous confondus dans des tombereaux qu'on en chargea, et M. Seneuse, Curé d'Epernai, accompagné de son Clergé, les conduisît respectueusement, et avec les cérémonies chrétiennes, au cimetière de St. Laurent, où on les jeta *également* dans de grandes fosses creusées pour cet effet.

An 1. (1793)

Commencement de la famine.

Quelque temps après, le peuple d'Epernai qui s'étoit montré si semblable à ses ancêtres, commença à éprouver une partie de leur misère,

La famine qui se fît sentir alors, fût extrême et générale. Quelque zèle qu'eussent les Magistrats pour procurer du pain aux malheureux, on n'en trouva presque plus. Le peuple crioit alors, et dans la crainte qu'on eût d'une révolte, on fût obligé de faire venir un détachement de dragons qui resta à Epernai près d'un an. Il n'y eût cependant aucune rebellion, on se contenta de soupirer, le riche comme le pauvre allant à la Commune, pour y recevoir tous les trois jours quatre ou cinq pintes de grain par famille, heureux encore de recevoir cette chétive portion que des pères et des mères au désespoir, s'arrachoient des mains, pour la donner à des enfans au berceau.

Belle conduite des officiers municipaux d'Epernai.

Toute la Municipalité se comporta alors d'une manière dont l'histoire ancienne d'Epernai n'offre aucun exemple. Le Citoyen Lochet-Duchaînet qui en étoit alors Maire, mérita sur-tout par son zèle, sa fermeté et son courage, l'estime et la reconnoissance de tous les citoyens.

Passage des infortunés qu'on conduit à la mort.

Epernai voyoit alors chaque jour passer dans ses murs un nombre affreux de riches particuliers, et sur-tout de Prêtres vertueux que l'on conduisoit à la mort, comme contre-révolutionnaires. A l'idée seule de tant et de si terribles attentats, mon cœur frémit d'horreur, et je sens dans mes veines tout mon sang se glacer....... Victimes Chrétiennes, martyrs de la plus fausse politique, souffrez que je jète quelques fleurs

sur

sur vos restes épars. Fidèles à votre religion, vous n'avez pas voulu trahir votre conscience, mais si vous avez cessé de vivre; en quittant le monde, vous emportez les regrets et l'estime des âmes sensibles et honnêtes. La France perd en vous des hommes utiles et respectables, des philosophes instruits et vertueux; hélas! nous n'aurions pas aujourd'hui de si grandes pertes à pleurer, si vous vous fussiez trouvés sous notre gouvernement actuel; en promettant d'obéir à la constitution, vous auriez pu adorer et invoquer librement votre Dieu.

Mais qui peut raconter les maux et les tourmens que l'on fit endurer à ces hommes, pour la plupart

Mauvais traitemens qu'ils éprouvent.

octogénaires et pleins d'infirmités? on les voyoit passer montés sur des charrettes, entassés les uns sur les autres, accablés de besoins et de fatigues ; et si on les arrachoit de ces voitures incommodes, ce n'étoit que pour les jeter dans des prisons infectes où on les forçoit à passer la nuit, couchés sur un peu de paille qu'on ne leur donnoit qu'avec parcimonie. Le seul soutien qu'ils avoient étoit une méchante nourriture qu'ils devoient presque toujours toute-entière à la chârité des Chrétiens qui trembloient encore, en secourant leurs frères malheureux, Injuriés, maltraités par des conducteurs durs et barbares, ils arrivoient enfin, les mains et les yeux levés vers le Ciel, à l'endroit où ils devoient terminer leurs jours,

Monstres affreux qui fûtes leurs bourreaux, c'est à vous de redire tous les genres de supplices que vous fîtes endurer à des hommes, à des citoyens, à des frères devant qui vous auriez dû trembler de respect. Les uns montés sur un échafaud offroient à leur Dieu le sacrifice d'une vie pure et irréprochable, le conjurant à l'exemple de leur maître, de pardonner à ceux qui les persécutoient si cruellement; les autres étoient assommés et massacrés dans leurs prisons, comme de tendres agneaux à la boucherie; ceux-ci attachés les uns aux autres et chargés de chaînes comme des bêtes féroces, étoient fusillés ou mitraillés de sang froid, ceux-là par un raffinement de cruauté, étoient jetés dans des bateaux

à soupapes d'où ils couloient bientôt au fond des eaux, trouvant ainsi la fin d'une vie pleine de misères, et le commencement d'une autre) à jamais glorieuse pour le monde, et vraiment heureuse pour des temps éternels comme *Dieu*.

Persécution contre les catholiques.

Le nom de Catholique étoit un crime dans ces momens terribles, et le nom du Christ un blasphême. Malheur à celui qui eût manifesté son opinion religieuse dont la liberté étoit cependant consacrée par la Constitution même. Malheur au Prêtre dont la main *téméraire* eût dispensé à ses frères les mystères qu'il redoute, ou offert à son Dieu un encens innocent. Dénoncé, arrêté, il étoit bientôt traîné de cachots en cachots, et de Tri-

bunaux en Tribunaux, heureux encore, si après avoir souffert mille fois la mort, il pouvoit survivre à ses peines.

Semblable à l'Empereur Valens, mais infiniment plus vil, Robespierre fit endurer aux Catholiques au nom de la Liberté, les tourmens les plus odieux. Il y en avoit qu'il faisoit précipiter tout vifs dans la Loire, d'autres qu'il faisoit déporter dans les déserts affreux et les climats brûlans de la Guyanne et de Cayenne. Les Insulaires eux-mêmes étoient touchés des chagrins amers, du dénuement absolu, des maladies sans nombre et de la mort journalière à laquelle étoient exposés ces François infortunés. La France entière n'ignoroit pas ces at-

tentats, et cependant il ne se trouvoit aucun sage qui osât élever la voix pour plaider la cause de l'humanité.

Hist. de Théod. L. 1. pag. 74.

« Valens, dit Fléchier, ne pensoit » qu'à persécuter les Catholiques. Il » y en avoit qui mouroient dans les » tourmens, d'autres étoient précipi- » tés dans l'Oronte. On chassoit de » leurs Eglises les plus saints Pré- » lats, et l'on portoit le fer et le » feu jusques dans le fond des » solitudes d'Egypte. Les Païens » même en eûrent pitié et le phi- » losophe Thémistius alla trouver » l'Empereur, pour lui dire : » *qu'il persécutoit sans sujet des gens de bien ; que ce n'étoit pas un crime que de croire et penser autrement que lui ; qu'il ne falloit pas*

Socrat. L. 4 cap. 32.

Zozom. L. 6. cap. 36.

s'étonner de cette diversité d'opinions ; que les gentils étoient beaucoup plus divisés entr'eux que les Chrétiens ; que chacun envisageoit la vérité par quelqu'endroit, et qu'il avoit plu à Dieu de confondre l'orgueil des hommes, et de se rendre plus vénérable par la difficulté qu'on a de le connoître.

Leçons sublimes, leçons frappantes que donne un sage de l'antiquité à nos prétendus philosophes du dix-huitième siècle ; leçons que je voudrois graver moi-même, s'il étoit possible, jusqu'au fond de leurs cœurs, pour le bonheur de l'humanité victime de leurs sophismes. Mais ils sont trop endurcis ces cœurs, et mon burin est trop foible. Il ne me reste plus qu'à sou-

pirer et faire des vœux pour ma Patrie et mes frères malheureux ; la faux révolutionnaire ne les a pas encore tous moissonnés.

Puisse donc notre Gouvernement jaloux aujourd'hui de faire autant d'heureux que d'autres firent verser de larmes, discerner la vertu ou l'erreur de ce qui fût véritablement crime ; rendre la liberté à des François, à des Citoyens chargés de fers ou qui n'ôsent encore voir le jour qui éclaire leur Patrie. Puisse enfin ce Gouvernement sage, leur faire oublier entièrement les maux qu'ils ont endurés et les persécutions qu'ils ont souffertes ; car, quel Ecclésiastique n'eût pas à gémir ? Et moi aussi, je fus persécuté et je m'en fais gloire.

(1) Né sans ambition, Citoyen paisible, je rendois à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu ; je n'en fus pas moins dénoncé comme *fanatique* (2). Mais un jour sur-tout, la

An 2 (1794)

Idée des Commissaires révolutionnaires à Epernai.

(1) Je suis bien aise de prévenir le lecteur, qu'en parlant ici de moi, je n'ai eu d'autres vues que celles de donner une idée de la manière dont se comportèrent à Epernai, les Commissaires révolutionnaires qui y séjournèrent quelque temps ; ayant été l'objet de leur extravagance, j'ai cru pouvoir en parler plus aisément, qu'en m'entretenant de ce qui concernoit d'autres Citoyens plus importans.

(2) On a abusé de ce mot, tant de fois et d'une manière si terrible, que je ne crois pas hors de propos d'en donner ici la définition. Le fanatisme en général est un zèle exagéré et cruel pour la défense d'une opinion quelconque. Ainsi, un fanatique en fait de religion, est un homme ignorant et très coupable, qui croit devoir persécuter et égorger au nom de son

plus sotte imprudence, je l'avoue, faillît me perdre irrévocablement.

Epernai à l'exemple de la Capi-

Dieu, ceux qui ne l'adorent pas à sa façon. Un fanatique en fait de politique, est un Citoyen aussi lâche que sanguinaire, qui croit devoir impunément dénoncer, charger de fers et conduire à l'échafaud, des individus paisibles, mais qui ne peuvent être révolutionnaires comme lui. D'àprès cette définition, Jacques Clément en assassinant Henri III, fût un fanatique religieux, comme Carrier et ses consorts fûrent des fanatiques politiques, en noyant et fusillant indignement des Prêtres vertueux et fidèles à leur Dieu, ou en massacrant indistinctement des milliers de Citoyens qu'ils traitoient de *suspects*.

La véritable religion est douce et patiente, persuasive et charitable, autant que le vrai patriotisme est courageux et éclairé, sage et humain; et dans ce sens, la religion et le patriotisme sont des vertus les plus belles et les plus estimables, en comparaison de l'égoïsme ou de l'anarchie, de l'impiété ou de l'apostasie.

tale, souffroit dans son sein une de ces sociétés dites *populaires*, tremblant et murmurant à voix basse de l'immoralité et de l'ignorance d'une partie de ses Membres ; car il se trouvoit parmi eux, et même en plns grand nombre, des citoyens infiniment estimables, que la prudence seule y avoit conduits. J'appris que c'étoit là que devoient se trouver ce qu'on nommoit Commissaires révolutionnaires ; la curiosité me porte bientôt à les aller entendre. Je parle, inconséquent que je fus ; mais le costume que je portois me fait bientôt connoître pour Ecclésiastique, êtres proscrits alors, monstres prétendus altérés de sang, indignes d'habiter le sol de la Liberté, êtres bons tout au plus pour être la pâture des poissons ou des bêtes féroces des

pays incultes et sauvages. Si tu es républicain, me dit un de ces Commissaires à mine encore teinte du sang de ses victimes: si tu es républicain, *abjure ta religion.* Il ne savoit pas, grâces à Dieu, à qui il s'adressoit. Ces discours honteux étoient peu faits pour m'intimider. Plus de 600 personnes étoient présentes. *J'ai toujours cru*, lui répondis-je: *qu'on pouvoit être Catholique et bon citoyen, je suis l'un et l'autre.* A ces paroles cet homme furieux ne se possède pas, je ne suis plus à ses yeux qu'un fanatique qui vient effrontément pervertir la *Société* et la troubler avec ma religion, etc. Une heure entière ne fût rien moins qu'employée à me prodiguer les invectives et les dénominations les plus absurdes et les plus abomina-

bles. Il me seroit impossible de les détailler ici, je n'y fis pas attention; mais ce que je sais, et un témoignage que je dois à mes concitoyens présens, c'est que pas un ne donna à cet homme horrible le moindre signe d'approbation. Je n'en étois pas moins destiné à la mort, mon procès verbal fût fait exactement le lendemain matin, et je devois être arrêté impitoyablement. Le malheureux en parle même avec joie à un citoyen qu'il ignoroit être de ma famille, et qui avoit été autrefois son ami. Ce fût cette déclaration qui me sauva; mon parent pria pour moi avec instance, et Dieu permît que j'existasse encore.

Au même instant, des Citoyens honnêtes d'Epernai se déshonoroient

par les *motions* les plus inconséquentes qu'ils faisoient dans le Club ou Société populaire dont j'ai parlé plus haut. On y proposa entr'autres choses, de fondre les orgues de l'Eglise paroissiale, pour en faire des balles de fusil, et de s'emparer de la grille du chœur pour en forger des lances. Il y a derrière le Maître-autel une statue de l'Ascension qui est une des choses les plus curieuses d'Epernai, si quelque Sociétaire se fut imaginé qu'elle pût contenir du salpêtre, c'en étoit fait de la statue, elle étoit aussi convertie en poudre à canon.

Clôture de l'Eglise paroissiale d'Epernai.

Après ces différentes motions, un honorable Membre proposa de fermer l'Eglise qui étoit la seule où les Catholiques exerçassent encore

leur culte. Il ne manqua pas, comme on peut le penser, d'être appuyé par plusieurs des assistans. Bientôt fier de ce glorieux succès, il veut renchérir sur sa motion : » Frères et » amis, s'écrie-t-il d'une voix aigre, » je demande qu'on danse ce soir dans cette Eglise. » A ces mots tous les cœurs honnêtes et encore amis des bonnes mœurs, frémirent d'horreur ; mais craignant d'être regardés comme *fanatiques*, on applaudit, et il fût décidé qu'on danseroit.

Le croira-t-on, des filles déhontées allèrent danser....... dans le Temple auguste où leurs ancêtres venoient autrefois se prosterner et prier, dans un Temple ou quelques unes d'elles étoient peut-être venues le matin, s'incliner devant les mys-

tères qu'on y célébroit. Mais pardonnons aux Citoyens auteurs de tant de désordres, leurs fautes ou leurs égaremens, la foiblesse en fût seule la cause dans ces temps de terreur.

Dénonciation et mort de trois Cit. d'Epernai.

Ces temps dont l'antiquité la plus barbare ne nous offre aucun exemple, m'arrache lorsque j'y réfléchis, des soupirs et des larmes. Il n'y a plus rien de sacré, la vertu n'est qu'un vain nom dont on se moque, la paternité qu'un vain titre et la vie des hommes qu'un jeu. Le sang seul peut avoir des charmes pour des hommes qui ôsent profaner le nom glorieux de François. Un individu qui n'a pas assez d'horreur de ce sang, dénonce trois citoyens, dont un nommé Beaudonnet, l'autre Philippe,

Aubergiste à Epernai, et le troisième Bouillard, Libraire, sous prétexte quils vendoient ou distribuoient des écrits contrerévolutionnaires. Philippe, par un effet du hazard, fût déclaré innocent; mais les deux autres y perdîrent la vie, quoique Bouillard fût peut-être l'homme le plus paisible qui fût, et Beaudonnet un révolutionnaire exagéré, un misérable même dont la conduite fût le comble de l'horreur.

An 3 (1795)

Epernai réduit en Chef lieu de simple Canton.

Tandis qu'Epernai ainsi que toute la France, victimes de tant de crimes et de passions, gémissoient sous le poids de la plus affreuse tyrannie, la Convention nationale préparoît dans une troisième Constitution un nouveau plan de division de Départemens. Par cette Constitution,

les Départemens qui étoient auparavant divisés en Districts, le fûrent en Cantons, et par cet ordre de choses, Epernai se trouva réduit en Chef-lieu de simple Canton, sous-divisé lui même en deux *Judicatures de paix*, dont l'une dite de la section *intrà muros*, qui est la ville, et l'autre, de la section *rurale*, composée des Communes de Plivot, Oiri, Chouilli, Pierri et Mardeuil.

An 4 (1796)

Le culte Catholique rétabli.

Soumis à ses nouveaux Magistrats, le peuple d'Epernai commençoit à respirer un peu; mais il étoit encore privé de ses cérémonies sacrées. Depuis deux ans son Temple qui retentissoit autrefois des louanges de l'Eternel, ne raisonnoit plus que des chansons impies, sales et sanguinaires d'hommes égarés ou très

coupables. Depuis deux ans, le Chrétien paisible et vertueux renfermé au sein de sa famille, levoit en tremblant ses mains pures vers le Ciel, le conjurant à voix basse, d'avoir pitié de son peuple, et de remédier enfin aux maux affreux de son Eglise. Dieu entendît la prière du Juste, et lui accorda du moins quelques consolations. La même puissance qui avoit autorisé la clôture des Eglises, les fait rouvrir; aussi-tôt le peuple extasié se porte en foule dans la maison de son Dieu, et libre encore une fois de faire entendre ses chants antiques et majestueux, il le remercie avec la tendresse la plus vive d'une grâce si inattendue.

Chacun s'empresse d'approprier

et d'orner ce temple souillé depuis deux ans par tant de profanations. L'autel étoit prêt, mais hélas! où étoit la victime, où étoient les Sacrificateurs ? Cette demande rappelle à tous des souvenirs amers qui leur font verser des larmes. Mais soumis à la volonté sainte de leur Dieu, ils ne pensent beintôt plus qu'à bénir sa justice, et à adorer sa puissance. Ils n'ont point de Prêtres, mais deux Chantres zèlés (1) leur disent ce qu'ils appellent des *Messes blanches*. On n'en est pas moins attentif, un silence profond règne par-tout, par-tout on prie avec ferveur.

---

(1) P. F. Fourché et Guillaume, Vignerons aisés, natifs et habitans d'Epernai. Fourché étoit autrefois membre du Comité révolutionnaire, où il se comporta toujours avec la plus grande sagesse.

Ce peuple ne tarda pourtant pas à s'ennuyer de ne point voir les Ministres de son culte ; il lui fallût un Prêtre, et le desira ardemment. Il jète les yeux sur le Citoyen Charles Gaillard, vieillard sexagénaire et Curé de Machault, retiré depuis quelque temps à Epernai. Il se porte donc en foule chez-lui, l'emporte pour ainsi dire dans ses bras, et le conduit à l'Eglise, où au milieu des acclamations les plus vives, il lui fait promettre de desservir la Cure d'Epernai. Touché de cet enthousiasme, l'Abbé Gaillard ne pût rien refuser ; il entra presque aussi-tôt en fonction, et mérita depuis par la manière dont il se comporta, l'estime et la considération des Catholiques de la ville.

Le peuple Catholique d'Epernai se nomme un Prêtre pour en desservir la Cure.

An 5 (1797)

Etablissement des réverbères à Epernai.

Depuis le pavé que M. de la Bove, Intendant à Châlons, avoit fait faire en 1750, Epernai n'avoit rien vu d'une utilité aussi grande et aussi belle. Mais en l'an 5 (1797), le Cit. Valleri étant Agent national de la Commune, ce Citoyen à qui on ne peut refuser l'exercice de plusieurs actes de bienfaisance, certaines vues sages et beaucoup de zèle pour ce qui peut contribuer à l'embellissement de la ville, fit une institution magnifique. Je n'ai pas besoin de m'étendre davantage sur les avantages incalculables des réverbères, ils sont assez connus de tout le monde. Valleri en fit poser depuis le Faubourg de la Folie jusqu'à celui de St. Laurent, et depuis la place de la Liberté jusqu'au haut de la rue St. Thibauld,

An 6 (1798)

Renversement des réverbères.

Des hommes à passions haineuses, qui croient que ce qui vient d'hommes à qui ils refusent leur confiance ou leur amitié, ne sauroit être bon, renversèrent les réverbères, et les firent bientôt disparoître.

Espérons que des Magistrats éclairés et amis du bien public, avisant aux moyens de se procurer les fonds nécessaires pour l'acquisition et l'entretien des réverbères, soutiendront un établissement qui, je ne crains pas de le dire, est indispensable dans une ville aussi peuplée et aussi fréquentée qu'Epernai.

An 7 (1799)

Cependant la réduction des Districts en Chef-lieux de Cantons faisoit un tort aussi considérable à Eper-

nai qu'elle étoit préjudiciable et gênante pour les habitans de la ville et des environs, qui pour avoir la justice, étoient obligés de l'aller chercher à Reims, et à grands frais. Les Administrateurs municipaux du Canton sentirent ce dommage et ces inconvéniens; ils mirent donc tout le zèle dont ils étoient capables, à faire connoître au Corps législatif combien il importoit au bien public et particulier d'établir à Epernai un Tribunal de police correctionnelle. Les Législateurs s'en occupèrent, et décrétèrent cet établissement, le 27 Ventôse de l'an 7 (1799), lui conservant le même arrondissement qu'avoit l'ancien District, auquel on réunit le Canton d'Orbais.

Etablissement d'un Tribunal de police correctionnelle à Epernai.

Si l'établissement dont je viens de parler

parler étoit nécessaire et fort avan-ageux à la ville, les changemens que l'on fît alors sur le rempart du Sud-Est, sans être d'une utilité aussi générale, fûrent certainement des plus beaux. Depuis 1789 qu'on avoit abattu les superbes allées de tilleuls qui l'ornoient, ce rempart n'avoit été qu'un terrein vague et couvert de fosses; mais le 16 Nivôse, l'Administration du Canton d'Epernai, d'après le consentement du Corps législatif, vendît ce terrein à différens particuliers. Les changemens qui s'y fîrent durant cette campagne, sont incroyables. Les terres surpassoient le niveau du pavé de 3 mètres dans certains endroits, on en obligea les acquéreurs à les déblayer, jusqu'à ce qu'elles fussent au niveau de la grande route de la

Vente du rempart du Sud-Est.

porte Châlons, ainsi que de la porte St. Thibauld, et l'on fit porter les décombres dans le fossé voisin, ce qui le rétrécit régulièrement de plus de 8 mètres.

Entre la tour méridionale de la porte Châlons et le fossé de la ville, il n'y avoit qu'un passage large de 1 mètre environ ; le Citoyen Germon à qui l'on vendit cette part, fût chargé de faire construire à chaux et à ciment un mur de l'épaisseur de 1 mètre 2 décimètres vers sa base, et long de 2 décamètres, afin de retenir près du pont, les terres qu'on y transporta, et former entre les maisons qu'on bâtiroit et le fossé, un chemin large de 7 mètres qui doit servir de nouveau rempart. On laissa pareillement à l'Ouest de

la nouvelle bâtisse une rue large de 1 décamètre, dont on fit lever le pavé qui y étoit déjà, pour le mettre au niveau du terrein déblayé.

Ce déblai fût presque aussi-tôt achevé que commencé, et l'on vît bientôt s'élever des maisons ou murs de jardins sur ce terrein, qui depuis 1592, n'avoit servi que de rempart ou de promenades. Je dis 1592, car avant cette époque, il étoit garni de bâtimens attachés aux murs de la ville. Mais pendant les guerres de la Ligue, le Baron de Rosni s'étant emparé d'Epernai, avoit fait démolir toutes ces maisons pour construire sur leurs ruines des tours et plattes-formes qui pussent protéger Epernai en cas d'attaque.

Les caves et anciennes fondations qu'on découvrît en travaillant dans cet endroit, sont une preuve de ce que j'avance. L'ouvrier qui travailloit dans la partie qu'acheta le Cit. Moreau Lenfant, y trouva en fouillant la terre, une pièce sur laquelle étoient frappées d'un côté les armes de France, et de l'autre celles du Maréchal de St. Paul, qui comme on le sait, étoit Gouverneur de Reims et Chef de la Ligue en Champagne. On en trouva encore trois autres d'or, dont l'antiquité annonce les temps les plus reculés où fûrent habités ces remparts,

Mais on fît une découverte bien plus intéressante. On a vu au commencement de cette histoire que le Château qu'avoit fait bâtir Euloge,

étoit sur l'esplanade de la porte Châlons et près de l'établissement des tanneurs. Cependant, les terres qu'on avoit transportées sur le rempart dont nous parlons, soit en creusant les fossés de la ville, soit de toute autre manière, ne permettoient pas de croire que le ruisseau de Cubri eût jamais passé sur ce rempart. Il y passa pourtant; j'ai vu moi-même du tan qu'on tira de plus de 7 mètres d'avant; j'ai vu aussi à la même profondeur, un petit pont de pierre sous lequel se trouvoit une terre noire et grasse telle qu'on en voit dans le lit de tous lés ruisseaux un peu anciens. Cela suffit je crois, pour confirmer la position du Château d'Euloge, telle que je l'ai rapportée, et pour nous faire connoître

la situation des premières maisons que bâtirent les fondateurs d'Epernai.

J'approuve beaucoup le plan qui s'exécute aujourd'hui ; j'aurois pourtant desiré que l'allée qu'on a réservée derrière les places vendues, eût été tirée en droite *ligne*, cela auroit offert le plus charmant coup-d'œil, en présentant à l'entrée de la porte Châlons, une seule allée longue de plus de 4 hectomètres. Mais mes observations et mes regrets *sont* superflus dans ce moment, il ne me reste donc plus qu'à souhaiter qu'on y plante comme *autrefois*, des tilleuls qui dans ces terres rapportées, donneront sous peu de temps, un couvert qui nous fera peut-être oublier la faute qu'on a faite.

On ne sera sans-doute pas fâché de savoir un jour le prix excessif auquel ont été vendues ces différentes places. Celles qui sont proche de la porte Châlons ne fûrent pas adjugées à moins de 18 francs le mètre ; il y en eût à 15, 12, 6, 3, et 2 fr. 50 cent. selon leur proximité de la porte St. Thibauld, avec obligation de payer 5 centimes par franc au Bureau de l'enregistrement, et d'enlever comme je l'ai déjà dit, les terres que l'Administration municipale jugea à propos, ce qui coûta encore fort cher aux acquéreurs. Ce fût la première vente publique qui se fit au mètre dans Epernai, et à un prix si exhorbitant, ce qui peut engager selon moi, à nommer la nouvelle rue qui va paroître : *Rue du mètre*. Ce nom

quelqu'évènement qu'il puisse y avoir, rappellera à la postérité le temps où ce rempart fût vendu, de quelle manière et à quel prix.

Voilà comme j'aurois voulu que l'on donnât ou que l'on conservât des noms à beaucoup de rues d'Epernai. Ces noms seroient aujourd'hui et dans la postérité, comme un livre ouvert dans lequel on liroit ce qui se passa d'intéressant. C'est ainsi qu'en donnant à deux de nos Faubourgs le nom de la *Folie* et *d'Igni* nous apprenons qu'à l'Est du premier, les Comtes de Champagne avoient fait construire un Hôpital où l'on recevoit les fous et les malades étrangers, et qu'en 1263 il y avoit au Nord-Ouest du second, une Abbaye qui fût ren-

versée durant les guerres. C'est ainsi qu'en lisant encore : rue de la Platte-Forme, rue du Paulmier, rue du Collège, nous apprenons qu'en 1592 il y avoit près de l'écluse une Platte-forme et une tour très élevée, du haut de laquelle le Baron de Rosni faisoit un feu des plus vifs sur les troupes de Henri IV, qui vouloient s'opposer au détachement de la Barlotte, que le Maréchal de St. Paul avoit envoyé au secours de la garnison d'Epernai. C'est ainsi que nous voyons que dans le même temps il y avoit dans la rue du Paulmier, un jeu de paulme où le Roi après la prise d'Epernai, vînt se laisser gagner par différens Bourgeois, une somme qu'il fût obligé d'emprunter à Châlons, comme l'atteste le billet que

l'on y voit encore. C'est ainsi enfin que nous savons qu'en 1790 il y avoit à Epernai un Collège où l'on enseignoit la grammaire et la langue latine.

Que ne nous conservoit-on aussi les noms de Juiverie, de Fleur-de-lys d'où se communiqua une peste qui en 1635, désola presque tout Epernai. Que ne nous conservoit-on le nom de rue des Ursulines où étoit avant la révolution un Couvent de ces Religieuses ? Pour changer ces noms, il falloit au moins y en substituer d'autres qui signifiassent quelque chose. C'est ainsi qu'on auroit pu appeller le Faubourg St. Laurent, le Faubourg des Lépreux, comme on voit encore à Lille en Flandre le Faubourg

des malades ; c'est ainsi qu'on auroit pu appeller la rue Notre-Dame, rue de l'Hôpital ou de l'Aumônerie, qui depuis huit scièceles étoit dans cette rue ; et l'emplacement de l'Eglise St. Remi, place des Minimes, pour apprendre qu'il y existoit autrefois une Eglise desservie par des R. Pères Minimes. Car, que signifient pour Epernai ces noms de Voltaire et de J.J. Rousseau, que je vois affichés aux coins de nos rues ? Je ne viens point, nouvel Aristarque, censurer sottement les deux plus grands hommes qui existèrent jamais ; je rends même témoignage aux talens sublimes de l'un et au génie universel de l'autre. Mais, n'ayant point été exempts d'erreurs, je crois être en droit de dire mon sentiment,

Je demanderai donc quel bien a fait Voltaire à Epernai, et quelle époque heureuse peut nous y rappeller sa mémoire, pour donner son nom à nos rues? Qu'assis sur les ruines sanglantes de la société, et foulant à ses pieds les vertus et les mœurs, il s'en aille s'il veut sur un théatre de la Capitale, se faire couronner par Melpomène; mais qu'on substitue à son nom vuide de sens pour cette ville, le nom du Sçavant Flodoard qui en naissant à Epernai, l'a honoré par ses vertus et ses talens utiles.

Que signifie encore le nom de J. J. Rousseau? Est-ce pour que son nom nous rappelle le souvenir de la paix et du bonheur qu'il a procurés à cette ville ou à toute l'Eu-

rope par ses écrits philosophiques? Epernai à ce titre ne lui doit aucune reconnoissance, mais que les Nations qu'il a rendues heureuses viennent si elles veulent sur sa tombe, lui ériger un superbe mausolée et graver sur le marbre, en lettres d'or, le nom du Citoyen de Genève. Pour moi admirateur paisible du mérite humble et sans faste, je me contente de dire : Epernai a vu naître et nous vîmes mourir le Citoyen le plus vertueux, M. Geoffroi, surnommé *le père des pauvres*.

On dit encore à la vérité : place Martin, et rue Remi, mais *il y a plus d'un ane qui s'appelle Martin*, et plus d'un Remi qui n'est pas saint, il falloit donc laisser des

vant le nom propre la qualité de saint, afin que la postérité connût que c'étoit en face de la première de ces rues que saint Remi, Archevêque de Reims, avoit fait élever une Chapelle dans le Château qu'il avoit acheté d'Euloge en 498; et que c'étoit proche de la place St. Martin que les Comtes Thibauld avoient fait construire un Monastère dédié au saint Evêque de Tours.

Etablissement d'une Sous-préfecture à Eper.

Mais nous voici encore les témoins de changemens plus grands et plus généraux. Vivans au milieu d'une révolution sans égale, nous pouvions nous y attendre. Les dilapidations étoient extrêmes, le véritable patriotisme éteint, le ressort des nouveaux établissemens se paralisoit, il étoit donc instant que

les Consuls proposassent une nouvelle organisation administrative de la République. Les Départemens donc qui auparavant étoient divisés en Administrations de Cantons ; d'après un arrêté des Consuls, des 27 Pluviôse et 27 Ventôse an 8, fûrent de nouveau divisés en arrondissemens communaux que l'on nomma *Sous-Préfecture*, ayant pour premier Magistrat, chacune un Sous-Préfet.

Epernai selon ce nouvel ordre de choses fût Chef-lieu d'un arrondissement de Sous-Préfecture, composé de 214 Communes et de 20 Cantons dont les Chefs-lieux sont : Epernai, Dameri, Dormans, St. Martin d'Ablois, Orbais, Montmort, Baye, Esternai, Courgivaux, Broies,

Sézanne, Barbonne, Marsilli, Saint-Just, Anglure, Pleurs, Fère-champenoise, Vertus et Avize, par ce moyen le nouvel arrondissement se trouva beaucoup plus grand que celui de l'ancien District, n'étant pas moindre que de 25 Myriamètres (environ 50 lieues) de circonférence, comme ou peut en juger par la carte ci-jointe.

Le premier Sous-Préfet de l'Arrondissement communal d'Epernai, fût le Cit. Carré, homme plein de mérite et infiniment respectable. Je regrette beaucoup que le peu de temps qu'il séjourne dans cette ville, ne me permette pas de faire l'énumération de ses belles qualités; quoique l'on puisse déjà rendre un juste témoignage à ses talens ad-

ministratifs, à sa diligence, sa sagesse et sa popularité, vertus qui lui donnent à présent même des droits à notre estime, et qui après un plus long exercice dans ses fonctions importantes, lui mériteront certainement notre admiration et notre reconnoissance.

Les Consuls établîrent aussi dans le même temps à Epernai un Tribunal de première instance. Le Président fût le Cit. Pierrot, Président de l'une des Sections. Les Juges fûrent Cochois et Houiller, Juges du Tribunal civil du Département; les Suppléans, Boulanger et Féri, hommes de loi; Arnoult, Commissaire près le Tribunal de police correctionnelle d'Epernai, en fût nommé Commissaire. Toutes ces nomina-

tions avoient été faites le 14 Germinal, an 8 par le premier Consul Bonaparte.

Je regrette encore une fois de ne pouvoir faire l'éloge que je voudrois de tous ces Magistrats dont la renommée seule nous a vanté les talens et l'intégrité. Je me contenterai donc de donner une idée du mérite des Citoyens Pierrot et Arnoult que je peux connoître mieux, étant nés et établis à Epernai ; et je dirai: que Magistrat respectable, Jurisconsulte éclairé, Citoyen paisible, le Cit. Pierrot jouit depuis long-temps de la plus grande considération ; que sa conduite sage et prudente pendant les temps orageux de la révolution, lui mérita toujours des places honorables, et qu'au-

jourd'hui ses vertus rares lui méritèrent enfin celle de Président du Tribunal civil d'Epernai, où la ville entière qui connoît son mérite, le voit avec une satisfaction indicible.

Le Cit. Arnoult n'ést certainement pas moins estimable; la manière dont il remplît les places de Secrétaire de l'ancien District, et depuis celle de Commissaire du Pouvoir exécutif, lui concilia l'esprit de tous les partis, et lui acquît une réputation justement méritée.

Ce sont là de ces Magistrats qui en procurant à la société tout le bien que leurs fonctions leur permettent, honorent aussi le Gouvernement qui en a fait choix. Car quelle différence de ces fonctionnaires pu-

Ignorance des fonctionnaires publics des premiers temps de la révolution.

blics à ceux qui dans les premières années de la révolution, sont venus parmi nous, se faire railler en secret des gens instruits qui ne pouvoient s'empêcher de gémir en même temps de l'ignorance fatale de ces Magistrats de *rencontre*. La ville jouît cependant toujours d'une certaine tranquillité, par la sagesse des gens honnêtes qui leur fûrent heureusement associés, et qui sûrent tempérer leur fougue, en les éclairant de leurs lumières.

. . . . . .

Il en fût de même des Membres du Comité révolutionnaire dont les fonctions les autorisoient à nous faire beaucoup de mal, mais la vérité me procure le plaisir de dire qu'en général ils fûrent plus ignorans que méchans, et qu'ils se

comportèrent aussi bien peut-être qu'ils pouvoient le faire en pareille circonstance.

Mais que n'ai-je l'éloquence des panégyristes anciens et modernes! Je vais faire l'éloge des Magistrats les plus estimables. Que la ville reconnoissante se lève donc toute-entière, et qu'elle écoute avec respect les noms que je vais prononcer. Lochet-Duchaînet, Dujardin-Muiron, Perrier-Fissier, votre mémoire nous sera toujours précieuse. Vos principes pleins de sagesse, votre courage inébranlable, votre véritable patriotisme etc. vous ont mérité la couronne civique qui n'appartient qu'à la vertu. Aucune ville de France ne fût plus paisible que sous votre administration; votre

popularité et votre vigilence nous firent oublier les malheurs incalculables des temps ; oui, votre mémoire sera éternelle et glorieuse. Les Sparnaciens pleins des sentimens de gratitude qu'ils vous doivent, apprendront à leurs plus jeunes enfans à balbutier vos noms, et la postérité les répétera avec une douce satisfaction, en lisant dans cette histoire tant qu'il en existera une seule page, que dans les temps de l'anarchie et de l'immoralité la plus affreuse, cette ville eût des Magistrats vertueux qui emportèrent ses suffrages, et méritèrent toute sa reconnoissance et son amour.

Je dois aussi des éloges au Secrétaire de l'Administration municipale du Canton d'Epernai, qui a

constamment partagé les principes sages et les fatigues des Administrateurs avec lesquels il travailloit.

Nouveaux Maire et Adjoints de la Municipalité d'Epernai

Ce sont encore là les principes et les procédés que continueront d'avoir le Cit. Dujardin-Muiron notre nouveau Maire, les Citoyens Moët et Lochet St. Wallon ses deux Adjoints, ainsi que le Conseil de ville. Leur civisme éclairé nous est un sûr garant qu'ils se rendront dignes comme le premier, des éloges qu'il a merités dans l'Administration municipale.

Sans-doute que si nous avions toujours eu de pareils Magistrats, je n'aurois pas encore à réitérer ici les plaintes que j'ai faites en parlant de la démolition de l'Eglise

Translation du Tribunal civil d'Epernai aux ci-devant Religieuses.

St. Remi. Je ne croyois pas quand j'y pensois, qu'on en auroit jamais un aussi grand besoin, puisqu'on est obligé aujourd'hui d'aller aux ci-devant Religieuses, y préparer une salle dans leur Chapelle, pour y placer le Tribunal civil d'Epernai. L'Eglise St. Remi offroit le plus bel emplacement et le principal avantage dont est privé l'Auditoire actuel, c'est-à-dire des places vastes et commodes pour les juges et les assistans dont le nombre s'est singulièrement accru, par la multiplicité des affaires qu'y procure un arrondissement aussi grand. Le Sanctuaire de la justice éternelle eût encore été par ce moyen le Sanctuaire de la justice des hommes, et cet endroit n'eût par cessé d'être respectable.

Epernai n'a donc plus aucune de ses Magistratures anciennes, il n'a plus ni Couvent de P. Minimes, ni de Chanoines réguliers Génovéfins, ni de Religieuses Ursulines ni en enfin de Collège. (1) Le Directoire du District établi en 1789, est aussi supprimé, ainsi que l'Administration de Canton ; mais il y a encore une brigade de Gendarmerie et l'ancienne Aumônerie. Il y a encore une manufacture très active de poterie qui est la plus belle, la meilleure et la plus considérable qu'on connoisse. Il y a de plus une Sous-Préfecture, un Tribunal de première instance et un Bureau

Etat actuel d'Epernai.

---

(1) Le dernier Régent de ce Collège fût M. Missa, homme plein de mérite et de ces talens si utiles à l'éducation de la jeunesse.

des hypotèques; un Receveur du Domaine national; un Receveur général des tailles de l'arrondissement; un Receveur de l'Enregistrement et deux Judicatures de paix. La révolution lui a en outre procuré une Imprimerie, la place de la Liberté, le pont de l'Arquebuse et la *belle* rue du Mètre. Il a dis-je bien plus que tout cela, un avantage que ne peuvent lui ôter les hommes, celui d'être le centre des plus magnifiques, des plus fertiles et des plus riches contrées qui soient au monde.

La Nature qui semble avoir *jeté* un regard de complaisance sur ce pays, l'a doué de tous les bienfaits les plus desirés. Ses côteaux comme je l'ai déjà dit, y produisent les vins les plus exquis et les plus

précieux. Mais toutes ces richesses eussent été sans prix, si Epernai n'eût point eu de caves où les vins pussent se conserver et même s'améliorer. La Providence y a pourvu abondamment ; sous ce terrein qui produit nos vins, elle y a posé elle-même un crayon dans lequel se taillent les meilleures caves qui soient ; au pied de ces caves, elle a ordonné qu'une rivière navigable présentât la surface de ses eaux pour transporter toutes ses productions ; la main de l'ouvrier, pour surcroît de biens, y a tracé au milieu même de la ville, la grande route de Paris à Strasbourg, Nanci et Metz, qui est sans contredit, la plus longue, la plus belle, la plus peuplée et la plus fréquentée qui soit en France.

Commerce d'Epernai.

Comment est-il donc possible que depuis 14 siècles, on ne fasse que commencer à sentir tous ces avantages incalculables, et que l'industrie des Sparnaciens ne fasse que commencer à se déployer. Continuez donc, citoyens intelligens et laborieux, Moët, Guyot, Lochet-*Duchaînet* et St. Wallon, Camiat et Schüler, etc. qui faites un commerce si considérable de vin. Moët et Guyot, votre réputation est déjà établie dans les pays les plus éloignés; les villes qui *nous* avoisinent sentent que le commerce des vins de Champagne ne leur convient pas tant qu'à nous, *mais* c'est en vain qu'ils envient votre industrie et vos succès; ces succès procureront des richesses immenses à votre Patrie, et encourageront l'ouvrier qui ne verra pas couler inu-

tilement la sueur qui tombe de son front (1). Continuez tous ô vous qui sans faire un commerce si brillant ni si considérable, en faites un as-

(1) Je ne puis m'empêcher de louer ici le Cit. Moët, qui préférablement à tant d'autres, se plait moins à thésauriser honteusement, qu'à faire des heureux, en employant son revenu à procurer de l'ouvrage à un nombre considérable d'ouvriers de toute espèce. C'est lui qui a déjà fait planter sur le sommet aride de la montagne de Bernon, plus de 2000 sapins, qui un jour (s'ils peuvent pousser comme on le desire), offriront dans toutes les saisons une verdure de la plus grande beauté. C'est lui qui faisant conduire du haut de cette montagne dans le jardin anglois qu'il a derrière sa maison de la Folie, l'eau qui en se perdant, rendoit autrefois les chemins impraticables, fournit encore au Faubourg les secours les plus efficaces en cas d'incendie, et sait ainsi en se procurant à soi-même un plaisir innocent, se rendre en même temps utile à ses Concitoyens.

sez important, et attirez par les différentes branches que vous tenez, une affluence étonnante de monde de tous les cantons environnans. Continuez artisans de quelqu'état que vous soyez, la postérité vous aura un jour obligation d'avoir découvert notre opulence territoriale et manuelle, et d'avoir travaillé ainsi à la grandeur et au bonheur d'une ville que cette postérité mettra elle-même au rang des cités les plus commerçantes et les plus célèbres.

Citoyens en général, soyons toujours paisibles et soumis; ne démentons point ce caractère honnête que nous avons montré, sur-tout depuis plusieurs années. Epernai malheureusement renferme encore quel-

ques frères égarés qui se croient probablement des patriotes exclusifs dont le premier Consul a besoin des lumières et du grand patriotisme, pour le maintien de la République ; mais un jour ils seront plus instruits, et ces hommes dont la conduite peut être régulière et la réputation sans tache, sentiront qu'ils feroient beaucoup mieux de laisser au Gouvernement un soin qu'ils prennent inutilement, et de remplir les devoirs de leur état, en élevant honnêtement leur famille, et en obéissant paisiblement et sans ostentation aux lois établies.

Pour moi, malgré la modicité de mes talens et de mes connoissances, j'ai tâché de rendre quelque service à mes concitoyens, en écrivant

cette histoire; d'autres plus ingénieux et plus fortunés leur en rendront de plus importans. Puisse aussi un autre plus éloquent, n'avoir un jour à parler que des momens de paix et de prospérité qui ont enfin comblé de biens et de bonheur, Epernai ma *Patrie*.

Fin du second et dernier Tome.

TABLE

DES MATIÈRES

Contenues dans le second et dernier Tome de l'Histoire d'Epernai.

TABLE.

TABLE.

TABLE.

Fin de la Table du second et dernier Tome.

